

5. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. / CADRE DU RAPPORT ET CODE DE RÉFÉRENCE	148	4. / INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	183
2. / GOUVERNANCE	149	4.1. Opérations sur titres réalisés par les membres des organes de gouvernance et de direction	183
2.1. Conseil d'administration	149	4.2. Informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	184
2.2. Les comités du conseil d'administration	165	4.3. Conventions réglementées et conventions courantes conclues à des conditions normales	185
2.3. Vice-Président	169	4.4. Tableau récapitulatif des délégations et autorisations financières au 31 décembre 2019	186
2.4. Direction générale	169	4.5. Modalités de participation des actionnaires aux assemblées	186
3. / RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES BÉNÉFICIAIRES AUX MANDATAIRES SOCIAUX	173	4.6. Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes de gouvernance ou de direction	186
3.1. Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux	173	4.7. Conflits d'intérêts – condamnation pour fraude	187
3.2. Éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2019 à chaque mandataire social	176	4.8. Prévention des délits d'initié – déontologie boursière	187
3.3. Tableaux récapitulatifs des rémunérations dues ou versées au titre de l'exercice 2019 à chaque dirigeant mandataire social	179	5. / RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	188
3.4. Ratios de rémunération – Évolution annuelle des rémunérations, des performances et des ratios	182		

1. Cadre du rapport et code de référence

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise a été établi par le conseil d'administration en application du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Les informations qu'il comporte prennent notamment en considération l'annexe I du Règlement délégué (UE) n° 2019/980 du 14 mars 2019, la Recommandation AMF n° 2012-02 modifiée le 3 décembre 2019, le rapport 2019 de l'AMF ainsi que le rapport d'activité de décembre 2019 du Haut Comité de gouvernement d'entreprise (HCGE).

Ce rapport a été préparé avec l'appui du secrétaire général, de la direction juridique et de la direction des ressources humaines.

Il a été présenté au comité des nominations et des rémunérations, préalablement à son adoption par le conseil d'administration lors de sa réunion du 13 mars 2020.

Code AFEP-MEDEF

Icade se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées Afep-Medef (« Code Afep-Medef »), conformément à la décision de son conseil d'administration du 11 décembre 2008. Cette décision a fait l'objet d'un communiqué publié par Icade le 12 décembre 2008. Ce Code, dont la dernière révision est intervenue en janvier 2020, peut être consulté sur le site <http://www.afep.com>.

Conformément au Code Afep-Medef et en application de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce et de la Recommandation AMF n° 2012-02 modifiée le 3 décembre 2019, le tableau ci-dessous présente les dispositions du Code Afep-Medef avec lesquelles Icade n'est pas en parfaite conformité et expose les raisons de cette situation.

Disposition écartée

Information permanente

(article 26.1 du Code de référence : « *Tous les éléments de rémunération potentiels ou acquis des dirigeants mandataires sociaux sont rendus publics immédiatement après la réunion du conseil les ayant arrêtés.* »)

Rémunération variable annuelle des dirigeants mandataires sociaux exécutifs
(article 25.3.2 du Code de référence : « *Les critères quantifiables, qui ne sont pas nécessairement financiers, doivent être simples, pertinents et adaptés à la stratégie de l'entreprise. Ils doivent être prépondérants.* »)

Justification

Les éléments de rémunération potentiels ou acquis des dirigeants mandataires sociaux ne sont pas rendus publics immédiatement après la réunion du conseil les ayant arrêtés, mais à l'occasion de la parution du document d'enregistrement universel et de l'exposé des motifs.

La rémunération variable annuelle du Directeur général, qui est plafonnée à 12,5 % de la rémunération de base annuelle, est déterminée sur la base d'objectifs précis, comprenant des objectifs financiers et des objectifs qualitatifs.

Le pourcentage de rémunération variable liée aux objectifs financiers est de 6,25 % de la rémunération de base annuelle, et celui lié aux objectifs qualitatifs est de 6,25 % de la rémunération de base annuelle. Les critères quantifiables ne sont donc pas prépondérants, au sens strict, dans la détermination de la rémunération variable annuelle du Directeur général.

Compte tenu de la part que représente le variable par rapport au fixe et l'adéquation de ces critères qualitatifs avec la stratégie de la Société, il a été jugé pertinent de maintenir un poids égal des critères financiers et qualitatifs dans la rémunération variable annuelle du Directeur général.

2. Gouvernance

2.1. Conseil d'administration

2.1.1. Composition du conseil d'administration et de ses comités au jour du dépôt du document d'enregistrement universel



Sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations, le conseil d'administration de la Société, dans sa séance du 14 février 2020, a coopté en qualité d'administrateurs, pour la durée restant à courir du mandat de leur prédécesseur :

- Olivier Fabas, en remplacement de Carole Abbey, démissionnaire ;
- Laurence Giraudon, en remplacement de Jean-Marc Morin, démissionnaire.

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



15
MEMBRES

40 %
DE FEMMES

1/3
D'INDÉPENDANTS

90 %
TAUX D'ASSIDUITÉ

53
ÂGE MOYEN

ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION DES INSTANCES DE GOUVERNANCE AU COURS DE L'EXERCICE 2019

Instance de gouvernance	Date	Départ	Nomination/cooptation	Renouvellement
Assemblée générale	24/04/2019		Emmanuel Chabas	
	24/04/2019			Caisse des dépôts et consignations
	24/04/2019	Céline Senmartin	Waël Rizk	
	24/04/2019	André Martinez	Gonzague de Pirey	
Conseil d'administration	24/04/2019		Frédéric Thomas (<i>Président du conseil d'administration</i>)	
	24/04/2019		Florence Péronneau (<i>vice-Présidente</i>)	
	24/04/2019			Olivier Wigniolle (<i>Directeur général</i>)
	17/10/2019 (effet 18/10/2019)	Nathalie Tessier	Marianne Louradour ^(a)	
Comité des nominations et des rémunérations	24/04/2019		Marie-Christine Lambert	
	24/04/2019	Frédéric Thomas	Emmanuel Chabas	
Comité stratégie et investissements	24/04/2019	André Martinez	Frédéric Thomas	
Comité innovation et RSE	24/04/2019	Florence Péronneau	Gonzague de Pirey	
	17/10/2019	Guillaume Poitrinal	Florence Péronneau	
	17/10/2019 (effet 18/10/2019)	Nathalie Tessier	Sophie Quatrehomme	
















(a) La ratification de la cooptation de Marianne Louradour en qualité d'administratrice sera proposée à l'assemblée générale du 24 avril 2020.

ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION DES INSTANCES DE GOUVERNANCE À LA DATE DU PRÉSENT DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

Instance de gouvernance	Date	Départ	Nomination/cooptation	Renouvellement
Conseil d'administration	14/02/2020	Carole Abbey	Olivier Fabas ^(a)	
	14/02/2020	Jean-Marc Morin	Laurence Giraudon ^(a)	

(a) Les ratifications des cooptations de Laurence Giraudon et d'Olivier Fabas en qualité d'administrateurs seront proposées à l'assemblée générale du 24 avril 2020.

SYNTHÈSE DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS À LA DATE DU PRÉSENT DOCUMENT
D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

	Informations personnelles				Expérience	Position au sein du conseil				Participation à un comité			
	Âge	Sexe	Nationalité	Nombre d'actions	Nombre de mandats dans des sociétés cotées (hors Icade)	Indépendance	Date de la 1 ^{re} nomination	Echéance du mandat	Années de présence au conseil	Comité d'audit et des risques	Comité des nominations et des rémunérations	Comité stratégie et investissements	Comité innovation et RSE
Frédéric Thomas	63	H		1	2		23/05/2016	AG 2020	4		✓		
Caisse des dépôts, représentée par Virginie Fernandes	45	F		28 895 618	1		30/09/2016	AG 2023	4		✓	✓	
Emmanuel Chabas	43	H			4		24/04/2019	AG 2023	1		✓		
Gonzague de Pirey	45	H		1	0	✓	24/04/2019	AG 2023	1				✓
Olivier Fabas	37	H		1	0		14/02/2020	AG 2021	0				
Jean-Paul Faugère	63	H		220	1		20/12/2012	AG 2021	8			✓	
Laurence Giraudon	50	F		1	0		14/02/2020	AG 2020	0				
Marie-Christine Lambert	66	F		10	0	✓	06/12/2011	AG 2020	9	✓	✓ Présidente		
Marianne Louradour	54	F		1	0		17/10/2019	AG 2022	1				
Olivier Mareuse	56	H		1	2		31/05/2011	AG 2021	9	✓			
Florence Peronnau	62	F		5	0	✓	23/05/2016	AG 2020	4		✓	✓ Présidente	✓
Guillaume Poitrinal	52	H		10	0	✓	29/06/2018	AG 2022	2			✓	
Sophie Quatrehomme	43	F		1	0		15/03/2018	AG 2022	2				✓ Présidente
Georges Ralli	71	H		775	1	✓	23/05/2016	AG 2020	4	✓ Président	✓		
Waël Rizk	41	H		1	0		24/04/2019	AG 2023	1				

Conformément aux dispositions des statuts, la Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois à dix-huit membres nommés par l'assemblée générale et révocables par elle. Pendant la durée de son mandat, chaque administrateur doit être propriétaire d'une action au moins. La durée du mandat des administrateurs, personnes physiques ou morales, est de quatre (4) ans, sous réserve des dispositions concernant la limite d'âge. Les administrateurs sont rééligibles sous les mêmes réserves.

MANDATS, FONCTIONS ET BIOGRAPHIES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DÉCEMBRE 2019



Frédéric THOMAS
Président du conseil d'administration
Membre du comité stratégie
et investissements
63 ans
Nationalité : française

**Date de première nomination
en qualité d'administrateur :**
AG du 23/05/2016

Date d'échéance du mandat :
AG tenue en 2020 statuant sur
les comptes de l'exercice écoulé

**Nombre d'actions détenues
dans la Société : 1**

Adresse professionnelle :
27, rue Camille-Desmoulins
92130 Issy-les-Moulineaux

Expertise et expérience professionnelle

Frédéric Thomas débute son parcours au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole du Pas-de-Calais en 1982, où il occupe différentes fonctions, parmi lesquelles directeur des financements de 1993 à 1996 puis directeur des réseaux de 1996 à 2000. À cette date, Frédéric Thomas devient directeur général adjoint de la Caisse régionale Charente-Maritime-Deux-Sèvres. En 2007, Frédéric Thomas devient directeur général de la Caisse régionale du Crédit Agricole Normandie-Seine et Président de Crédit Agricole Technologies. Il est membre du conseil de l'Adicam depuis 2010.

Frédéric Thomas fut de 2015 à 2019 directeur général de Crédit Agricole Assurances et directeur général de Predica.

Frédéric Thomas est ingénieur agronome diplômé de l'ENSA Rennes et titulaire d'un DESS de gestion des entreprises.

Frédéric Thomas est Président du conseil d'administration d'Icade depuis le 24 avril 2019.

Autres mandats et fonctions en cours

Membre du comité exécutif

- Crédit Agricole SA^{(a)(b)}

Directeur général

- Crédit Agricole Assurances^{(a)(b)}
- Predica^(b)

Administrateur

- Pacifica SA^(b)
- Spirica SA^(b)
- CA Indosuez Wealth Management (SA)^(b)
- CAGIP SAS^(b)
- LCL SA^(b)

Membre du conseil d'administration

- Adicam (SARL)^(b)

Représentant permanent CAA, administrateur

- Caci SA^(b)

Censeur

- La Médicale de France SA^(b)

Vice-Président

- CA Vita (SPA)^(b)
- Groupement français des Bancassureurs^(b)

Président et représentant permanent de Predica

- Fonds stratégique de participations (SICAV)^(b)

Représentant permanent CAA, Présidente personne morale

- Crédit Agricole Assurances Solutions SAS^(b)

Membre du comité de surveillance

- Crédit Agricole Innovations & Territoires SAS^(b)

Président du conseil de surveillance

- FI Venture (SAS)^(b)

**Mandats et fonctions ayant été exercés au cours
des cinq dernières années et expirés**

Directeur général

- Caisse régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine

Président

- Crédit Agricole Technologies et services
- Delta
- Progica SAS

Administrateur

- LCL (SA, émetteur de titres de créances cotés)
- Crédit Agricole Services
- Ifcam
- Acticam
- Cité de l'agriculture
- CA Leasing & Factoring
- NCI Normandie Capital Investissement

Représentant de la CR Normandie Seine

- Uni Expansion Ouest

Gérant

- SCI Montaigne
- SEP Normandie Seine

**Représentant permanent Predica, membre du conseil de
surveillance**

- CA Grands Crus SAS

Membre FNCA (Fédération nationale du Crédit Agricole)

- Membre Commission RH
- Vice-Président du bureau syndical national de direction

Censeur

- CA Immobilier

(a) Société cotée.

(b) Société hors Groupe.

Il est précisé que Frédéric Thomas a démissionné de l'intégralité de ses mandats détenus au sein du groupe Crédit Agricole à compter du 1^{er} janvier 2020.



Virginie FERNANDES
Représentante permanente de la Caisse des dépôts (CDC) - Administratrice
Membre du comité stratégie et investissements
Membre du comité des nominations et des rémunérations
45 ans
Nationalité : française

Date de première nomination en qualité de représentante permanente de la CDC, administratrice :
CA du 30/09/2016
Renouvellement AG 24/04/2019

Date d'échéance du mandat de la CDC :
AG tenue en 2023 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé

Nombre d'actions détenues par la CDC dans la Société : 28 895 618

Adresse professionnelle :
56, rue de Lille
75007 Paris

Expertise et expérience professionnelle

Virginie Fernandes est directrice du département du pilotage Groupe au sein du pôle Finance, Stratégie et Participations du groupe Caisse des dépôts depuis janvier 2017.

Diplômée de l'École supérieure de commerce de Rouen et de la Société française des analystes financiers (SFAF), Virginie Fernandes débute sa carrière en 1998 chez EY comme auditrice financière. À partir de 2000, elle occupe des fonctions d'analyste financière, d'abord au sein de la société Oddo Securities puis au Crédit Agricole Cheuvreux. Elle intègre le groupe Caisse des dépôts en 2010. Elle rejoint alors la direction financière du Fonds Stratégique d'Investissement où elle prend la responsabilité du suivi des participations stratégiques. En 2012, elle intègre le pôle Finance, Stratégie et Participations et occupe successivement les postes de responsable du pilotage stratégique des filiales puis, en 2013, de responsable du pôle Immobilier, Logements et Tourisme.

Autres mandats et fonctions en cours

Membre du conseil de surveillance

- CDC Habitat^(a)
- Administratrice**
- Bpifrance Investissement^(a)
- Bpifrance Participations^(a)
- SFIL^(a)
- Transdev Group^(a)
- Compagnie des Alpes^{(a)(b)}

Mandats et fonctions ayant été exercés au cours des cinq dernières années et expirés

Membre du conseil de surveillance

- Santoline
- Administratrice**
- Bpifrance
- CDC International Capital
- SCET
- Présidente**
- Comité d'audit de Santoline
- HoldCo SIIC

(a) Société appartenant au groupe Icade/groupe CDC.
(b) Société cotée.



Carole ABBEY
Administratrice^(a)
44 ans
Nationalité : française

Date de première nomination en qualité d'administratrice :
CA du 15/03/2018

Date d'échéance du mandat :
AG tenue en 2021 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé

Nombre d'actions détenues dans la Société : 1

Adresse professionnelle :
56, rue de Lille
75007 Paris

Expertise et expérience professionnelle

Carole Abbey est responsable depuis juin 2017 du pilotage des participations stratégiques de la Caisse des dépôts dans les secteurs Immobilier, Logement & Tourisme. Elle contribue à la validation des orientations stratégiques et des décisions d'investissement d'Icade, de la Compagnie des Alpes, de CDC Habitat et de la SCET. Elle élabore la position de la CDC au sein des instances de gouvernance de ces sociétés.

Après un parcours d'Associée au sein du cabinet de conseil EY, Carole Abbey fait partie des équipes de l'Agence des Participations de l'État (ministère de l'Économie et des Finances) début 2017.

Experte en *Corporate Finance*, elle rejoint en 1999 EY, où elle accompagne pendant plus de 15 ans des fonds d'investissement et de grands groupes français et internationaux dans leurs projets financiers complexes. Pendant cette période, elle est basée à Sydney en Australie entre 2003 et 2008.

Carole Abbey est titulaire du DESS de Finance d'Entreprise et d'Ingénierie Financière de l'Université Paris Dauphine, du Diplôme d'Expertise Comptable et du CPA (*Certified Public Accountant*) certification (USA).

Autres mandats et fonctions en cours

Administratrice

- SCET^(a)
- Tonus Territoires^(a)
- Bpifrance SA^(a)
- Aviva France^(b)
- Administratrice, représentante permanente de la CDC**
- CDC Habitat^(a)
- Sicovam Holding^(a)

Mandats et fonctions ayant été exercés au cours des cinq dernières années et expirés

Néant

(a) Société appartenant au groupe Icade/groupe CDC.
(b) Société hors Groupe.
(c) Sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations, le conseil d'administration de la Société, dans sa séance du 14 février 2020, a coopté Olivier FABAS en remplacement de Carole ABBEY, démissionnaire.



Emmanuel CHABAS
Administrateur
Membre du comité des nominations
et rémunérations
43 ans
Nationalité : française

**Date de première nomination
en qualité d'administrateur :**
AG du 24/04/2019

Date d'échéance du mandat :
AG tenue en 2023 statuant sur
les comptes de l'exercice écoulé

**Nombre d'actions détenues
dans la Société :** 1

Adresse personnelle :
16-18, boulevard de Vaugirard
75015 Paris

Expertise et expérience professionnelle

Emmanuel Chabas est diplômé de l'ESSEC. Il a débuté sa carrière en contrôle de gestion et audit interne au sein du groupe BNP Paribas en 2001. Il a ensuite rejoint BNP Paribas Cardif en 2006 en tant que responsable des acquisitions immobilières.

Depuis septembre 2015, Emmanuel Chabas est responsable du département des investissements immobiliers de Crédit Agricole Assurances.

Autres mandats et fonctions en cours

Membre du conseil de surveillance

- SCA Covivio Hôtels^(a)

Membre du conseil de surveillance et de l'AG

- SE Covivio Immobilier^(c)

Gérant

- SCI Dahlia^(c)

Président comité de partenariat et membre du CA

- SCI Holding Dahlia^(c)

Membre du CA

- OPCI Camp Invest^(c)

- SC Iris Invest^(c)

- OPCI B2 Hôtel Invest^(c)

Président du comité de partenariat

- SAS Iris Holding France^(c)

Président

- SAS Holding Euromarseille^(c)

Gérant

- SCI DS Campus^(c)

Représentant de DS Campus

- SCI Latécoère^(c)

- SCI Latécoère 2^(c)

Gérant

- SCI New Vélizy^(c)

Membre du comité de partenariat

- SCI 11 Place de l'Europe^(c)

Administrateur et Membre du comité de rémunération

- SICAF Central^(c)

Membre du conseil d'administration

- SAS Alta Blue^(c)

Administrateur, PDG et représentant de Predica

- SA Foncière Hypersud^(c)

Administrateur

- Météore Italy Srl^(c)

- Météore Alcalá^(c)

Représentant permanent de Predica

- OPCI CAA Commerces 2^(c)

- OPCI Predica Bureaux^(c)

Président

- SAS 59-61 Rue Lafayette^(c)

Administrateur et Président du CA

- OPCI Predica Commerces^(c)

Représentant de la SCI IMEFA 34

- OPCI Predica Habitation^(c)

Président

- SAS 81-91 Rue Falguière^(c)

Administrateur et Président du CA

- OPCI ECO Campus^(c)

- OPCI Massy Bureaux^(c)

Représentant permanent de Predica et Membre du CS

- SCPI Unipierre Assurance^(c)

Membre du comité stratégique

- SCI Heart of La Defense^(c)

Représentant de Predica

- Advisory Committee du fonds Ardian

Membre du conseil d'administration

- SA Carmila^{(a)(c)}

Censeur au conseil de surveillance

- SA Argan^(a)

Représentant permanent au conseil de surveillance

- SAS PREIM Healthcare^(c)

Mandats et fonctions ayant été exercés au cours des cinq dernières années et expirés

Membre du conseil d'administration

- SA Foncière Développement Logement

Membre du comité stratégique

- SAS Foncière des Murs Management

Président

- SAS Francimmo Hôtel

Administrateur

- Siltel

Gérant de la société

- SCI Montparnasse Cotentin

Administrateur

- Météore Greece SA

(a) Société cotée.

(b) Société appartenant au groupe Icade/groupe CDC.

(c) Société hors Groupe.

Représentant de Predica

- SCI Frey Retail Villebon^(a)

Membre du comité de supervision

- SAS Icade Santé^(b)

Administrateur et Président du CA

- OPCI Messidor^(b)

Administrateur

- OPCI Icade Healthcare Europe^(b)

Membre du conseil de surveillance et du comité d'audit

- SCA Patrimoine et Commerce^(c)

Membre du conseil d'administration et du comité d'audit

- SA AccorInvest Group^(c)

Administrateur

- OPCI Lapillus 1^(c)

- SAS Cristal^(c)

Membre du comité immobilier

- FFA

Gérant

SCI IMEFA 1 ^(c)	SCI IMEFA 2 ^(c)	SCI IMEFA 3 ^(c)	SCI IMEFA 4 ^(c)	SCI IMEFA 5 ^(c)
SCI IMEFA 6 ^(c)	SCI IMEFA 8 ^(c)	SCI IMEFA 9 ^(c)	SCI IMEFA 10 ^(c)	SCI IMEFA 11 ^(c)
SCI IMEFA 12 ^(c)	SCI IMEFA 13 ^(c)	SCI IMEFA 16 ^(c)	SCI IMEFA 17 ^(c)	SCI IMEFA 18 ^(c)
SCI IMEFA 20 ^(c)	SCI IMEFA 22 ^(c)	SCI IMEFA 25 ^(c)	SCI IMEFA 32 ^(c)	SCI IMEFA 33 ^(c)
SCI IMEFA 34 ^(c)	SCI IMEFA 35 ^(c)	SCI IMEFA 36 ^(c)	SCI IMEFA 37 ^(c)	SCI IMEFA 38 ^(c)
SCI IMEFA 39 ^(c)	SCI IMEFA 42 ^(c)	SCI IMEFA 43 ^(c)	SCI IMEFA 44 ^(c)	SCI IMEFA 45 ^(c)
SCI IMEFA 47 ^(c)	SCI IMEFA 48 ^(c)	SCI IMEFA 49 ^(c)	SCI IMEFA 50 ^(c)	SCI IMEFA 51 ^(c)
SCI IMEFA 52 ^(c)	SCI IMEFA 53 ^(c)	SCI IMEFA 54 ^(c)	SCI IMEFA 57 ^(c)	SCI IMEFA 58 ^(c)
SCI IMEFA 60 ^(c)	SCI IMEFA 61 ^(c)	SCI IMEFA 62 ^(c)	SCI IMEFA 63 ^(c)	SCI IMEFA 64 ^(c)
SCI IMEFA 66 ^(c)	SCI IMEFA 67 ^(c)	SCI IMEFA 68 ^(c)	SCI IMEFA 69 ^(c)	SCI IMEFA 72 ^(c)
SCI IMEFA 73 ^(c)	SCI IMEFA 74 ^(c)	SCI IMEFA 76 ^(c)	SCI IMEFA 77 ^(c)	SCI IMEFA 78 ^(c)
SCI IMEFA 79 ^(c)	SCI IMEFA 80 ^(c)	SCI IMEFA 81 ^(c)	SCI IMEFA 82 ^(c)	SCI IMEFA 83 ^(c)
SCI IMEFA 84 ^(c)	SCI IMEFA 85 ^(c)	SCI IMEFA 89 ^(c)	SCI IMEFA 91 ^(c)	SCI IMEFA 92 ^(c)
SCI IMEFA 96 ^(c)	SCI IMEFA 100 ^(c)	SCI IMEFA 101 ^(c)	SCI IMEFA 102 ^(c)	SCI IMEFA 103 ^(c)
SCI IMEFA 104 ^(c)	SCI IMEFA 105 ^(c)	SCI IMEFA 107 ^(c)	SCI IMEFA 108 ^(c)	SCI IMEFA 109 ^(c)
SCI IMEFA 110 ^(c)	SCI IMEFA 112 ^(c)	SCI IMEFA 113 ^(c)	SCI IMEFA 115 ^(c)	SCI IMEFA 116 ^(c)
SCI IMEFA 117 ^(c)	SCI IMEFA 118 ^(c)	SCI IMEFA 120 ^(c)	SCI IMEFA 121 ^(c)	SCI IMEFA 122 ^(c)
SCI IMEFA 123 ^(c)	SCI IMEFA 126 ^(c)	SCI IMEFA 128 ^(c)	SCI IMEFA 129 ^(c)	SCI IMEFA 131 ^(c)
SCI IMEFA 132 ^(c)	SCI IMEFA 140 ^(c)	SCI IMEFA 148 ^(c)	SCI IMEFA 149 ^(c)	SCI IMEFA 150 ^(c)
SCI IMEFA 155 ^(c)	SCI Lyon Tony Garnier ^(c)	SCI Villeurbanne La Soie Îlot H ^(c)	SCI IMEFA 158 ^(c)	SCI IMEFA 159 ^(c)
SCI IMEFA 161 ^(c)	SCI IMEFA 162 ^(c)	SCI IMEFA 163 ^(c)	SCI IMEFA 164 ^(c)	SCI IMEFA 165 ^(c)
SCI HDP Bureaux ^(c)	SCI HDP Hôtel ^(c)	SCI HDP La Halle ^(c)	SCI IMEFA 169 ^(c)	SCI IMEFA 170 ^(c)
SCI IMEFA 171 ^(c)	SCI IMEFA 172 ^(c)	SCI IMEFA 173 ^(c)	SCI IMEFA 174 ^(c)	SCI IMEFA 175 ^(c)
SCI IMEFA 176 ^(c)	SCI IMEFA 177 ^(c)	SCI IMEFA 178 ^(c)	SCI IMEFA 179 ^(c)	SCI Pacifica Grésillons ^(c)
SCI IMEFA 181 ^(c)	SCI IMEFA 182 ^(c)	SCI IMEFA 183 ^(c)	SCI IMEFA 184 ^(c)	SCI Spirica Marseille Michelet ^(c)
SCI IMEFA 186 ^(c)	SCI IMEFA 188 ^(c)	SCI IMEFA 189 ^(c)	SCI IMEFA 190 ^(c)	SCI IMEFA 192 ^(c)
SCI IMEFA 193 ^(c)	SCI IMEFA 194 ^(c)	SCI IMEFA 195 ^(c)	SCI IMEFA 196 ^(c)	Spirica Boisseau ^(c)
SCI IMEFA 198 ^(c)	SCI IMEFA 199 ^(c)	SCI IMEFA 201 ^(c)	SCI IMEFA 202 ^(c)	SCI IMEFA 203 ^(c)
SCI IMEFA 204 ^(c)	SCI IMEFA 205 ^(c)	SCI IMEFA 206 ^(c)	SCI IMEFA 207 ^(c)	SCI IMEFA 208 ^(c)
SCI IMEFA 209 ^(c)	SCI IMEFA 211 ^(c)	SCI IMEFA 212 ^(c)	SCI Fédérale Péreire Victoire ^(c)	SCI Federlog ^(c)
SCI Feder Londres ^(c)	SCI Fédérale Villiers ^(c)	SCI Grenier Vellefaux ^(c)	SCI Medibureaux ^(c)	SCI Medic Habitation ^(c)

SCI Vicq d'Azir Vellefaux^(c)

Représentant de Vicq d'Azir Vellefaux (gérant)

- SCI Vicq Neuilly^(c)

Gérant

- SCI Federpierre^(c)

Représentant de Federpierre (gérant)

- SCI Longchamp Montevideo^(c)
- SCI Federpierre Michal^(c)
- SCI Federpierre Caulaincourt^(c)
- SCI Federpierre Université^(c)
- SCI Federpierre Capucines^(c)

Gérant

- SCI 1-3 Place Valhubert^(c)
- SCI Village Victor Hugo^(c)

Président

- SAS Resico^(c)
- SAS CA Résidence Seniors^(c)

(a) Société cotée.

(b) Société appartenant au groupe Icade/groupe CDC.

(c) Société hors Groupe.



Gonzague DE PIREY
Administrateur indépendant
Membre du comité innovation et RSE
45 ans
Nationalité : française

Date de première nomination en qualité d'administrateur :
AG du 24/04/2019

Date d'échéance du mandat :
AG tenue en 2023 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé

Nombre d'actions détenues dans la Société : 1

Adresse personnelle :
2, rue André-Karman – BP 149
93304 Aubervilliers Cedex

Expertise et expérience professionnelle

Diplômé de l'École polytechnique, de Telecom et de l'École des mines de Paris, Gonzague de Pirey débute sa carrière comme conseiller aux affaires sociales au sein du cabinet du Premier Ministre de 2004 à 2007, sous Jean-Pierre Raffarin puis Dominique de Villepin.

Il rejoint le groupe Saint Gobain en 2007 où il exerce successivement les fonctions de directeur du plan, directeur abrasifs Asie-Pacifique à Shanghai, puis de délégué général à Moscou pour la zone Russie, Ukraine et pays de la Communauté des États indépendants (CEI).

En mars 2016, il prend la direction du groupe Lapeyre.

Gonzague de Pirey est actuellement Président de Kpark.

Autres mandats et fonctions en cours

Président

- KparK^(a)
- Association Coup de Pouce Humanitaire^(a)

Mandats et fonctions ayant été exercés au cours des cinq dernières années et expirés

Président

- Groupe Lapeyre, Saint Gobain
- Délégué Général**
- Saint Gobain - Russie, Ukraine et CEI

(a) Société hors Groupe.



Jean-Paul FAUGÈRE
Administrateur
Membre du comité stratégie et investissements
63 ans
Nationalité : française

Date de première nomination en qualité d'administrateur :
CA du 20 décembre 2012

Date d'échéance du mandat :
AG tenue en 2021 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé

Nombre d'actions détenues dans la Société : 220

Adresse professionnelle :
4, place Raoul-Dautry
75716 Paris Cedex 15

Expertise et expérience professionnelle

Ancien élève de l'École polytechnique et de l'École nationale d'administration, Jean-Paul Faugère a été directeur du cabinet du Premier ministre de 2007 à 2012 après avoir été directeur du cabinet de François Fillon (aux Affaires sociales puis à l'Éducation nationale) (2002-2005) puis préfet de la région Alsace – Bas-Rhin (2005-2007). Depuis le 29 juin 2012, Jean-Paul Faugère est Président du conseil d'administration de CNP Assurances. Précédemment, Jean-Paul Faugère a occupé les fonctions et mandats principaux suivants : commissaire contrôleur des assurances (1980-1981), auditeur au Conseil d'État (1983), secrétaire général adjoint du Conseil d'État (1986-1987), conseiller technique du ministre de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du territoire et des Transports (1987-1988), commissaire du gouvernement près l'assemblée du contentieux du Conseil d'État (1988-1990), directeur financier (1991-1994) du Commissariat à l'énergie atomique (CEA), directeur des libertés publiques et des affaires juridiques au ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire (1994-1997), préfet du Loir-et-Cher (1997-2001), de la Vendée (2001-2002), conseiller d'État (1998).

Autres mandats et fonctions en cours

Président du conseil d'administration

- CNP Assurances^{(a)(b)}

Mandats et fonctions ayant été exercés au cours des cinq dernières années et expirés

Administrateur

- Caixa Seguros Holding SA Brésil

(a) Société cotée.

(b) Société appartenant au groupe CDC.



Marie-Christine LAMBERT
Administratrice indépendante
Présidente du comité des nominations
et des rémunérations
Membre du comité d'audit et des risques
66 ans
Nationalité : française

**Date de première nomination
en qualité d'administratrice :**
CA du 6/12/2011

Date d'échéance du mandat :
AG tenue en 2020 statuant sur
les comptes de l'exercice écoulé

**Nombre d'actions détenues
dans la Société :** 10

Adresse personnelle :
24, rue Rouelle
75015 Paris

Expertise et expérience professionnelle

Marie-Christine Lambert, diplômée de l'ESC Dijon option finance, est aujourd'hui retraitée. Elle fut directrice financière adjointe et directrice du contrôle de gestion du groupe Orange. Entrée chez France Télécom en 1992, elle y a occupé successivement les fonctions de directrice financière des filiales informatiques, directrice financière des mobiles en France, *Chief Financial Officer* de la division Orange (activité Mobile du groupe), directrice finances gestion des opérations en France (fixe et mobile) puis directrice du contrôle de gestion groupe. Marie-Christine Lambert a commencé sa carrière professionnelle en 1975 dans une filiale française d'ITT, puis a poursuivi en finance opérationnelle dans l'industrie, les services et les télécoms.

Autres mandats et fonctions en cours

Néant

Mandats et fonctions ayant été exercés au cours des cinq dernières années et expirés

**Directrice financière adjointe et directrice du contrôle
de gestion du groupe Orange**

- Administratrice**
- Orange France
 - Orange Studio
 - Coentreprise Buy in (Orange/Deutsche Telekom)
- Membre du conseil de surveillance et du comité d'audit**
- Orange Polska



Marianne LOURADOUR
Administratrice
54 ans
Nationalité : française

**Date de première nomination
en qualité d'administratrice :**
CA du 17 octobre 2019

Date d'échéance du mandat :
AG tenue en 2022 statuant sur
les comptes de l'exercice écoulé

**Nombre d'actions détenues
dans la Société :** 1

Adresse professionnelle :
2, avenue Pierre-Mendès-France
75013 Paris

Expertise et expérience professionnelle

Marianne Louradour est diplômée de l'IEP Paris en 1988 (section Économie-Finances).

Elle intègre, en 1989, la Caisse des dépôts Développement en tant que responsable de programmes à Capri Résidences (groupe SCIC) puis devient, en 1994, responsable des investissements au sein de la Compagnie immobilière de la région parisienne.

En 1995, elle rejoint la direction des fonds d'épargne pour occuper le poste de responsable animation du réseau et développement commercial.

Elle intègre, en 2000, la direction bancaire en tant que responsable de la mission qualité.

De 2003 à 2004, elle exerce les fonctions d'adjointe du directeur sur l'organisation et les relations avec la direction générale de la comptabilité publique, puis est promue responsable du département pilotage et animation des réseaux au sein de la direction bancaire.

En septembre 2009, elle rejoint la direction des risques et du contrôle interne de la Caisse des dépôts, en tant qu'adjointe du directeur.

En 2012, elle exerce la fonction de directrice de l'audit de la Caisse des dépôts.

Depuis septembre 2016, Marianne Louradour est directrice régionale Île-de-France de la Banque des territoires, groupe Caisse des dépôts. Elle est administratrice de la Sogaris (Logistique), Citallios (aménagement) et de Plaine Commune développement (Aménagement) et du Charles de Gaulle Express (transport).

Autres mandats et fonctions en cours

- Administratrice**
- SAEML Citallios^(a)
 - SEM Plaine Commune Développement^(a)
 - SAEML Sogaris^(a)
 - Association IAURIF^(a)
 - SAEML Régie Immobilière de la Ville de Paris^(a)
 - ORF^(a)
- Membre comité stratégique**
- SAS Paris Docks en Seine^(a)
- Président du conseil de surveillance**
- SAS Biotech Immobilier^(a)
- Représentante de la CDC en AG**
- SCI du 10 rue du Général Lasalle^(a)
 - SCI Résidence Landy Saint Ouen^(a)
 - SCI de la Vision^(a)
 - SAS Seine Ampère^(a)
 - SAS La Nef Lumière^(a)
 - Parking Macdonald Paris^(a)
 - SCI Docks en Seine^(a)

Mandats et fonctions ayant été exercés au cours des cinq dernières années et expirés

- Administratrice**
- SCET
- Représentante de la CDC**
- SCI IMEFA Vélizy
 - SCI Île de France Paris N1
 - SCI Boulogne Résidence Île Seguin
 - Paris Nord Est
 - SCI Paris Pyrénées Bagnolet
 - SCI Logements Les Mureaux Voiles de Seine
 - SCI Macdonald Logements Locatifs
 - SCI Archebusiers Michel Ange
 - SC Île de France Paris numéro 2
 - SCI Logements Évry Vanille
 - SCI Logements Limeil Temps Durables
 - SAS Espace Europe
 - SEMAFOR 77

(a) Société appartenant au groupe CDC.



Olivier MAREUSE
Administrateur
Membre du comité d'audit, des risques
et du développement durable
56 ans
Nationalité : française

**Date de première nomination
en qualité d'administrateur :**
CA du 31/05/2011

Date d'échéance du mandat :
AG tenue en 2021 statuant sur
les comptes de l'exercice écoulé

**Nombre d'actions détenues
dans la Société :** 1

Adresse professionnelle :
56, rue de Lille
75007 PARIS

Expertise et expérience professionnelle

Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, ancien élève de l'École nationale d'administration, Olivier Mareuse a commencé sa carrière en 1988 au sein de la direction des assurances collectives de CNP Assurances, en tant qu'adjoint au responsable du département établissements financiers puis en qualité de directeur technique, administratif et comptable en 1989. En 1991, il est nommé chargé de mission auprès du directeur général puis directeur de la stratégie, du contrôle de gestion et des relations avec les actionnaires en 1993. Nommé en 1999 directeur des investissements de CNP Assurances, Olivier Mareuse rejoint la Caisse des dépôts en octobre 2010 comme directeur financier adjoint du groupe Caisse des dépôts puis en décembre 2010 directeur financier du groupe Caisse des dépôts. Depuis septembre 2016, Olivier Mareuse est directeur des fonds d'épargne de la Caisse des dépôts. Il est également, depuis 2018, directeur des gestions d'actifs de la Caisse des dépôts.

Autres mandats et fonctions en cours

Directeur des gestions d'actifs et directeur des fonds d'épargne

- Groupe Caisse des dépôts

Membre du comité exécutif de la Caisse des dépôts

- Établissement public et groupe Caisse des dépôts

Administrateur

- La Société Forestière^(b)

- CDC GPI^(b)

- CNP Assurances^{(a)(b)}

- Association française des investisseurs institutionnels (AF2i)^(c)

Représentant permanent CDC

- Veolia Environnement^{(a)(c)}

Membre du comité d'audit

- CNP Assurances^{(a)(b)}

Membre du comité stratégique

- CNP Assurances^{(a)(b)}

Mandats et fonctions ayant été exercés au cours des cinq dernières années et expirés

Directeur des finances groupe

- Caisse des dépôts

Directeur des investissements

- CNP Assurances

Administrateur

- Bpifrance Investissement

- AEW Europe

- CDC Infrastructures

Président du conseil d'administration

- CDCE-1

Directeur général

- CDCE-1

Représentant permanent CDC

- CDC GPI (Gestion des Placements Immobiliers)

- CDC GPII (Gestion des Placements Immobiliers Internes)

(a) Société cotée.

(b) Société appartenant au groupe CDC.

(c) Société hors Groupe.



Jean-Marc MORIN
Administrateur (a)
68 ans
Nationalité : française

**Date de première nomination
en qualité d'administrateur :**
CA du 03/04/2018

Date d'échéance du mandat :
AG tenue en 2020 statuant sur
les comptes de l'exercice écoulé

**Nombre d'actions détenues
dans la Société :** 1

Adresse professionnelle :
56, rue de Lille
75007 PARIS

Expertise et expérience professionnelle

Titulaire d'une maîtrise en droit et ancien élève de l'École nationale de la magistrature, il débute sa carrière en 1980 en tant que substitut du Procureur de la République de Béthune avant de devenir juge au Tribunal de Grande Instance de Paris. De 1990 à 2003, il occupe différentes fonctions juridiques au sein du ministère du Budget puis du ministère des Finances et de l'Économie. En 2003 il est nommé directeur des affaires juridiques de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris et membre du comité de direction de l'établissement.

En 2011 il rejoint la Caisse des dépôts en tant qu'adjoint du directeur juridique et fiscal du groupe avant de devenir adjoint au secrétaire général. Depuis 2012, il est directeur juridique et fiscal, il est membre permanent au Comex et au Codir groupe.

En 2018 il prend le poste de conseiller auprès du directeur général à la direction générale de la Caisse des dépôts. Il est invité permanent au COMEX.

Autres mandats et fonctions en cours

Néant

Mandats et fonctions ayant été exercés au cours des cinq dernières années et expirés

Censeur

- CA de CDC-IC

(a) Sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations, le conseil d'administration de la Société, dans sa séance du 14 février 2020, a coopté Laurence GIRAUDON en remplacement de Jean-Marc MORIN, démissionnaire.



Florence PÉRONNAU
Vice-Présidente, administratrice référente
Administratrice indépendante
Présidente du comité stratégie
et investissements
Membre du comité des nominations
et des rémunérations
Membre du comité innovation et RSE
62 ans
Nationalité : française

**Date de première nomination
en qualité d'administratrice :**
AG du 23/05/2016

Date d'échéance du mandat :
AG tenue en 2020 statuant sur
les comptes de l'exercice écoulé

**Nombre d'actions détenues
dans la Société :** 5

Adresse professionnelle :
Pollen RE
35, rue Malar
75007 PARIS

Expertise et expérience professionnelle

Après une formation classique d'économiste (licence sciences économiques – Paris X, IEP Paris Eco-Fi), Florence Péronneau réalise sa première partie de carrière immobilière chez les « Investisseurs institutionnels ».

1982-1990 : AGP Compagnie du Midi – Axa, investissements immobiliers.

1990-1993 : CPII Promotion Immobilière – montage et vente investisseurs.

1993-1997 : SECL-UAP – Banque Worms – valorisation et gestion d'actifs.

1997-2004 : AGF Immobilier groupe Allianz – Portfolio manager puis direction de la maîtrise d'ouvrage.

En 2006, elle rejoint le groupe Sanofi pour mettre en place la direction immobilière du groupe, entrant ainsi dans le monde des « Utilisateurs ».

Une fois la mise en place de l'organisation *corporate* aux plans national et international réalisée, elle déploie les politiques internes « espaces de travail » et « bâtiment responsable » en cohérence avec les enjeux stratégiques du groupe.

Elle réalise de nombreux projets immobiliers d'envergure en France et à l'étranger, dont le siège mondial du groupe (2012), et de nouveaux Campus (Paris et Lyon en 2015) pour accompagner la transformation des modes de travail et de management.

Depuis le 19 janvier 2015, Florence Péronneau siège au Conseil immobilier de l'État en tant que personnalité qualifiée.

En 2017, Florence Péronneau, convaincue que l'immobilier est un réel capital matériel et immatériel pour l'entreprise, lance Pollen RE, société de conseil en stratégie immobilière auprès des « utilisateurs ».

Autres mandats et fonctions en cours

Présidente
- Pollen RE^(a)
Membre du Conseil de l'immobilier de l'État^(a)
Membre du Board
- RICS France^(a) (*Royal Institution of Chartered Surveyors*)
Membre de l'IFA

Mandats et fonctions ayant été exercés au cours des cinq dernières années et expirés

Néant

(a) Société hors Groupe.



Guillaume POITRAL
Administrateur indépendant
Membre du comité stratégie
et investissements
52 ans
Nationalité : française

**Date de première nomination
en qualité d'administrateur :**
AG du 29/06/2018

Date d'échéance du mandat :
AG tenue en 2022 statuant sur
les comptes de l'exercice écoulé

**Nombre d'actions détenues
dans la Société :** 10

Adresse professionnelle :
Woodeum
136 bis, rue de Grenelle
75007 PARIS

Expertise et expérience professionnelle

Ancien Président du directoire d'Unibail-Rodamco, Guillaume Poitral a cofondé Woodeum, une société de promotion immobilière spécialisée dans la construction de bâtiments « bas carbone ». Il a créé Icamap, un fonds d'investissement paneuropéen qui intervient sur le secteur de l'immobilier coté et non coté.

Guillaume Poitral n'a pas exercé d'autres mandats d'administrateur dans des sociétés cotées autres que les mandats indiqués. Il a été administrateur de la Fédération des sociétés immobilières et foncières, et *Chairman* de l'*European Public Real Estate Association* (EPRA) de 2009 à 2011.

Le fonds Icamap Investors est géré par la société de gestion Icamap S.à.r.l. Icamap Investors contrôle la société Icamap Investments S.à.r.l. qui elle-même détient 1,83 % du capital d'Icade. Icamap Investments S.à.r.l. a indiqué agir de concert avec les fonds GIC Pte Ltd et Future Fund Board of Guardians et détiennent ensemble 4,60 % du capital d'Icade.

Autres mandats et fonctions en cours

Administrateur
- UGC^(a)
Président
- Fondation du patrimoine^(a)

Mandats et fonctions ayant été exercés au cours des cinq dernières années et expirés

- Capital & Regional
- MAF Properties

(a) Société hors Groupe.



Sophie QUATREHOMME
Administratrice
Présidente du comité innovation et RSE
43 ans
Nationalité : Française

Date de première nomination en qualité d'administratrice :
CA du 15/03/2018

Date d'échéance du mandat :
AG tenue en 2022 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé

Nombre d'actions détenues dans la Société : 1

Adresse professionnelle :
Groupe Caisse des dépôts
56, rue de Lille
75007 Paris

Expertise et expérience professionnelle

Titulaire d'une maîtrise de Lettres modernes, d'un diplôme d'études approfondies en politiques nationales et politiques européennes des États de l'Union européenne, d'un DESS de géopolitique européenne et diplômée du Centre national de la fonction publique territoriale, Sophie Quatrehomme débute sa carrière en 2002, en tant que collaboratrice parlementaire. Elle devient ensuite, fin 2004, conseillère technique chargée des relations avec l'Assemblée nationale auprès du ministre délégué aux Relations avec le Parlement. En 2007, elle est nommée conseillère parlementaire au secrétariat d'État chargé des Affaires européennes. De 2009 à 2010, elle exerce la fonction de conseillère parlementaire auprès du ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche. Elle devient en mars 2010 conseillère pour les relations avec le Parlement et les relations institutionnelles de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Elle occupe le poste de cheffe de cabinet, conseillère du directeur général de la Caisse des dépôts entre 2012 et 2014. En mars 2014, elle est nommée directrice du cabinet du directeur général du groupe Caisse des dépôts et membre des comités de direction de la Caisse des dépôts et du groupe. Elle est, depuis juillet 2016, directrice de la communication du groupe Caisse des dépôts. En mars 2018, suite à la refonte des instances de direction, elle intègre le comité exécutif nouvellement constitué et demeure membre du comité de direction du groupe Caisse des dépôts jusqu'en juin 2018.

Autres mandats et fonctions en cours

Directrice de la communication

- CDC

Membre du comité exécutif

- CDC

Administratrice

- Société du Grand Théâtre des Champs Élysées^(a) (SGTCE).

Mandats et fonctions ayant été exercés au cours des cinq dernières années et expirés

CDC International Capital

- Administratrice (13/02/2014-01/09/2016) ;
- Membre du comité d'audit et des comptes (13/02/2014-01/09/2016) ;
- Membre du comité des nominations et rémunérations (10/06/2015-01/09/2016).

Membre du comité de direction du groupe Caisse des dépôts (mars 2014-juin 2018)

Membre du comité de direction de l'établissement public Caisse des dépôts (mars 2014-mars 2018)

(a) Société appartenant au groupe Icade/groupe CDC.



Georges RALLI
Administrateur Indépendant
Président du comité d'audit et des risques
Membre du comité des nominations et des rémunérations
71 ans
Nationalité : française

Date de première nomination en qualité d'administrateur :
AG du 23/05/2016

Date d'échéance du mandat :
AG tenue en 2020 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé

Nombre d'actions détenues dans la Société : 775

Adresse professionnelle :
IPF Partners
8, rue Toepffer
CH - 1206 Genève

Expertise et expérience professionnelle

Georges Ralli est titulaire d'un DESS banque et finance de l'Université de Paris-V, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris (section économique et financière) et de l'Institut commercial de Nancy.

Il entre au Crédit Lyonnais en 1970 où il exerce diverses fonctions jusqu'en 1981 (département des études comptables générales en charge du suivi des ratios réglementaires et des procédures de consolidation du groupe - direction régionale Alsace en charge de la clientèle d'entreprises - direction des affaires financières en charge des activités de marché primaire d'actions).

En 1982, il occupe le poste de secrétaire de la Commission pour le développement et la protection de l'Épargne.

De 1982 à 1985, il est directeur au département des négociations financières du Crédit du Nord (marchés primaires d'obligations et d'actions, fusions-acquisitions, investissement pour compte propre).

En 1986, il entre chez Lazard à Paris pour participer au développement des activités de marché primaire de capitaux. En 1989 il rejoint les activités de fusions-acquisitions, devient associé-gérant en 1993, puis coresponsable des fusions-acquisitions de Lazard LLC à partir de 1999. De 2000 à 2010, il est *Managing Director* et *Deputy Chairman* du comité exécutif de Lazard LLC (États-Unis), il a été parallèlement le chef de la maison française jusqu'en 2010. Il quitte ses fonctions exécutives en 2010 et demeure *Chairman* jusqu'en 2012 des activités européennes de fusions-acquisitions ainsi que des activités européennes de gestion d'actifs et de banque privée.

En 2013 il crée IPF Partners, fonds d'investissement spécialisé dans le secteur de la santé qui a vocation à investir sous forme de prêts structurés à des sociétés de biotech, medtech, diagnostique et vaccin. Il est associé et gérant d'IPF Partners.

Enfin en 2017, il participe à la création de LLC Real Estate Fund SCA, fonds d'investissement dédié à l'immobilier au Luxembourg (75 %) et dans les pays voisins (hors France).

Autres mandats et fonctions en cours

Censeur

- Chargeurs SA^{(b)(a)}

Gérant

- IPF Management 1 SARL (Luxembourg)^(b)
- Kampos SARL (Suisse)^(b)
- IPF Partners SARL (Suisse)^(b)
- LLC RE Management SARL (Luxembourg)^(b)

Mandats et fonctions ayant été exercés au cours des cinq dernières années et expirés

Administrateur

- Carrefour SA
- Chargeurs SA
- Veolia Environnement
- Silic SA

Administrateur

- Quadrature Investment Managers

(a) Société cotée.

(b) Société hors Groupe.



Waël RIZK
Administrateur
41 ans
Nationalité : française

Date de première nomination en qualité d'administrateur :
AG du 24 avril 2019

Date d'échéance du mandat :
AG tenue en 2023 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé

Nombre d'actions détenues dans la Société : 1

Adresse professionnelle :
56, rue de Lille
75007 Paris

Expertise et expérience professionnelle

Waël Rizk est directeur des finances délégué du groupe Caisse des dépôts depuis mai 2017. Avec ses 160 collaborateurs, la direction des finances du groupe assure le pilotage financier du groupe Caisse des dépôts dans ses différentes dimensions – bilantielle, économique et comptable – et veille à la prise en compte des dimensions durable et extra-financière dans l'ensemble des activités qu'il exerce.

Waël Rizk a commencé sa carrière au ministère de l'Intérieur en 2005 en tant qu'adjoint au chef du bureau des élections et des études politiques. Il effectue ensuite un parcours de six ans dans les ressources humaines, au ministère de l'Intérieur puis, à compter de 2010, à la Caisse des dépôts, où il développe des compétences en matière de politique RH, de politique de rémunérations et de gestion du dialogue social. Il occupe notamment la fonction de directeur des relations sociales du groupe Caisse des dépôts.

Il rejoint fin 2013 le cabinet du directeur général du groupe Caisse des dépôts (Jean-Pierre Jouyet puis Pierre-René Lemas) dans des fonctions de conseiller sur les secteurs gouvernance, finances et filiales puis exerce les fonctions de directeur de cabinet de Pierre-René Lemas à compter de mi-2016.

Il est directeur des finances délégué de la Caisse des dépôts.

Administrateur civil hors classe, Waël Rizk est ancien élève de l'ENA (promotion « Romain Gary ») et diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris. Il est titulaire d'une Maîtrise de droit public de l'université Paris I – Panthéon Sorbonne et des certificats ICCF et ACCF @ HEC Paris (International et Advanced Certificate in Corporate Finance).

Autres mandats et fonctions en cours

Directeur des finances délégué du groupe CDC
Administrateur

- STOA^(a)

Président du comité des rémunérations

- STOA^(a)

Membre du conseil de surveillance

- Compagnie des Landes^(a)

Mandats et fonctions ayant été exercés au cours des cinq dernières années et expirés

Directeur de cabinet du directeur général du groupe CDC
Conseiller auprès du directeur général du groupe CDC

Administrateur

- Transdev

(a) Société appartenant au groupe CDC.

2.1.2. Règles relatives à la composition du conseil d'administration

2.1.2.1. Administrateurs indépendants

La Société souscrit aux critères d'indépendance tels qu'exprimés par le Code Afep-Medef (cf. tableau ci-dessous).

Le conseil d'administration et le comité des nominations et des rémunérations se fondent sur la grille de référence ci-après pour apprécier annuellement l'indépendance des administrateurs, ainsi qu'à l'occasion de chaque cooptation, nomination ou renouvellement.

Les critères d'indépendance retenus par le Code Afep-Medef :

Critère 1 : Salarié mandataire social au cours des cinq années précédentes

Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes :

- salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la société ;
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la société consolide ;
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la société mère de la société ou d'une société consolidée par cette société mère.

Critère 2 : Mandats croisés

Ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire exécutif social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.

Critère 3 : Relations d'affaires significatives

Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil :

- significatif de la société ou de son groupe ;
- ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité.

L'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue avec la société ou son groupe est débattue par le conseil et les critères quantitatifs et qualitatifs ayant conduit à cette appréciation (continuité, dépendance économique, exclusivité, etc.) explicités dans le rapport annuel.

Critère 4 : Lien familial

Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.

Critère 5 : Commissaire aux comptes

Ne pas avoir été commissaire aux comptes de la société au cours des cinq années précédentes.

Critère 6 : Durée de mandat supérieure à 12 ans

Ne pas être administrateur de la société depuis plus de douze ans. La perte de la qualité d'administrateur indépendant intervient à la date anniversaire des douze ans.

Critère 7 : Statut du dirigeant mandataire social non-exécutif

Un dirigeant mandataire social non exécutif ne peut être considéré comme indépendant s'il perçoit une rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la société ou du groupe.

Critère 8 : Statut de l'actionnaire important

Des administrateurs représentant des actionnaires importants de la société ou sa société mère peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de la société. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, le conseil, sur rapport du comité des nominations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

Administrateurs	Critère 1 Salarié mandataire social au cours des cinq années précédentes	Critère 2 Mandats croisés	Critère 3 Relations d'affaires significatives	Critère 4 Lien familial	Critère 5 Commissaire aux comptes	Critère 6 Durée de mandat supérieure à 12 ans	Critère 7 Statut du dirigeant mandataire social non-exécutif	Critère 8 Statut de l'actionnaire important	Qualification retenue par le conseil d'administration
Frédéric Thomas	✓	✓	×	✓	✓	✓	✓	×	Non indépendant
Florence Péronnau	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Indépendant
Marie-Christine Lambert	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Indépendant
Gonzague de Pirey	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Indépendant
Guillaume Poitrinal	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Indépendant
Georges Ralli	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Indépendant
Caisse des dépôts, représentée par Virginie Fernandes	×	✓	✓	✓	✓	✓	✓	×	Non indépendant
Emmanuel Chabas	✓	✓	×	✓	✓	✓	✓	×	Non indépendant
Olivier Fabas	×	✓	✓	✓	✓	✓	✓	×	Non indépendant
Jean-Paul Faugère	×	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Non indépendant
Laurence Giraudon	×	✓	✓	✓	✓	✓	✓	×	Non indépendant
Marianne Louradour	×	✓	✓	✓	✓	✓	✓	×	Non indépendant
Olivier Mareuse	×	✓	✓	✓	✓	✓	✓	×	Non indépendant
Sophie Quatrehomme	×	✓	✓	✓	✓	✓	✓	×	Non indépendant
Waël Rizk	×	✓	✓	✓	✓	✓	✓	×	Non indépendant

Dans ce tableau, ✓ représente un critère d'indépendance satisfait et × représente un critère d'indépendance non satisfait.

Il est précisé dans le règlement intérieur du conseil d'administration d'Icade que le conseil d'administration peut estimer qu'un administrateur, bien que remplissant les critères énoncés ci-dessus, ne doit pas être qualifié d'indépendant compte tenu de sa situation particulière ou de celle de la Société, eu égard à son actionnariat ou pour tout autre motif. Inversement, le conseil d'administration peut estimer qu'un administrateur ne remplissant pas les critères ci-dessus est cependant indépendant.

Icade, dont le conseil d'administration comprend à la date du dépôt du présent document d'enregistrement universel, sur un total de 15 administrateurs, 5 administrateurs indépendants (33 %), respecte la proportion de membres indépendants prévue à la recommandation 9.3 du Code Afep-Medef.

2.1.2.2. Politique de diversité

Le conseil d'administration et le comité des nominations et des rémunérations évaluent régulièrement la composition du conseil et de ses comités ainsi que les différentes compétences et expériences apportées par chacun des administrateurs.

Le conseil d'administration poursuit les objectifs de maintenir la diversité et la complémentarité des compétences techniques et des expériences professionnelles, la représentation équilibrée des femmes et des hommes et une proportion d'administrateurs indépendants supérieure au seuil d'au moins un tiers préconisé par le Code Afep-Medef pour les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Les renouvellements et nominations d'administrateurs, dans le cadre de plans de succession arrêtés par le comité des nominations et rémunérations et approuvés par le conseil d'administration, sont proposés afin de maintenir ces équilibres et de disposer d'un ensemble de compétences en adéquation avec les activités de la Société et les missions respectives dévolues aux comités du conseil d'administration.

La diversité des compétences représentées au sein du conseil d'administration est présentée au paragraphe ci-après.

2.1.2.3. Domaines de compétence des administrateurs

	Immobilier/ gestion d'actifs/ urbanisme	Banque/finance/ assurances	Expérience internationale	RSE/innovation/ digital	Gouvernance/ fonctions dirigeantes société cotée	Stratégie/M&A	Conduite du changement
Frédéric Thomas	X	X		X	X	X	
Florence Péronnau	X		X	X	X		X
Marie-Christine Lambert		X	X	X	X	X	
Gonzague de Pirey			X	X		X	X
Guillaume Poitral	X	X	X	X	X	X	X
Georges Ralli	X	X	X	X	X	X	
Caisse des dépôts représentée par Virginie Fernandes	X	X			X	X	
Emmanuel Chabas	X	X		X	X	X	
Olivier Fabas	X	X	X		X	X	
Jean-Paul Faugère	X	X			X	X	
Laurence Giraudon		X	X	X			X
Marianne Louradour	X	X					X
Olivier Mareuse	X	X		X	X	X	
Sophie Quatrehomme				X			X
Waël Rizk	X	X		X		X	

2.1.3. Organisation et fonctionnement du conseil d'administration

2.1.3.1. Missions et travaux

Le conseil d'administration d'Icade détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche d'Icade et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an et chaque fois que l'intérêt social l'exige.

Il s'attache également à promouvoir la création de valeur de l'entreprise à long terme en considérant les enjeux sociaux et environnementaux de ses activités et proposer, le cas échéant, toute évolution statutaire qu'il estime opportune.

Le conseil d'administration examine régulièrement, en lien avec la stratégie qu'il a définie, les opportunités et les risques tels que les risques financiers, juridiques, opérationnels, sociaux, environnementaux ainsi que les mesures prises en conséquence.

Les principaux points examinés ou adoptés par le conseil d'administration, au cours des séances 2019, sont présentés dans le tableau suivant :

Thématiques	Points à l'ordre du jour
Politique financière, reporting budgétaire et comptable, dividende	<ul style="list-style-type: none"> ▣ Revue des travaux du comité d'audit et des risques ▣ Activité d'audit interne en 2019 et programme 2020 ▣ Comptes sociaux et consolidés au 31/12/2018 et documents y afférents ▣ Comptes consolidés au 30/06/2019 et documents y afférents ▣ Budget 2020 et plan à moyen terme à horizon 2024 ▣ Proposition d'affectation du résultat à l'assemblée générale 2019, nouvelle politique de paiement du dividende par la mise en place d'un système d'acompte et guidance ▣ Arrêté des documents de gestion prévisionnelle ▣ Mise en œuvre du programme de rachat d'actions ▣ Communications financières
Investissements/désinvestissements et autorisations données au conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> ▣ Revue des travaux du comité stratégie et investissements ▣ Investissements, développements et cessions, en France et à l'international dans le respect des seuils fixés par le règlement intérieur du conseil d'administration ▣ Conventions réglementées ▣ Renouvellement des autorisations financières en matière de caution, avals et garanties et en matière de NEU CP, CEU MTN et d'émission obligataire
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> ▣ Révision du règlement intérieur du conseil d'administration et de ses comités ▣ Fonctionnement du conseil d'administration, évaluation des travaux du conseil d'administration et restitution des travaux du conseil d'administration et de ses comités ▣ Modification de la composition des comités spécialisés du conseil d'administration ▣ Constatation de la démission des administrateurs, renouvellement du mandat des administrateurs et proposition de nouveaux administrateurs ▣ Analyse de l'indépendance des administrateurs indépendants ▣ Nomination du Président du conseil d'administration ▣ Nomination d'un vice-Président ayant les responsabilités d'administrateur référent ▣ Renouvellement du mandat du Directeur général ▣ Adoption du rapport annuel sur le gouvernement d'entreprise ▣ Préparation de l'assemblée générale annuelle appelée à se prononcer sur les comptes 2018 ▣ Définition de la Raison d'être d'Icade et proposition de l'insérer dans le Préambule des statuts
Politique de rémunération	<ul style="list-style-type: none"> ▣ Fixation de la rémunération du Président du conseil d'administration, de la vice-Présidente et du Directeur général, ainsi que des critères de performance permettant de déterminer la part variable de la rémunération du Directeur général pour l'exercice 2019 et les objectifs 2020 ▣ Rémunération de l'activité d'administrateur, bilan 2019 et budget 2020

Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et sont communiqués aux administrateurs pour approbation à la réunion suivante.

2.1.3.2. Convocation et préparation des réunions du conseil d'administration

Les statuts en vigueur de la Société prévoient que les convocations du conseil d'administration sont faites par son Président au moins cinq jours à l'avance et par tous moyens écrits ou par voie électronique.

Préalablement à toute réunion, chaque administrateur reçoit l'information utile à une participation efficace aux travaux du conseil d'administration de manière à lui permettre d'exercer son mandat. Il en est de même à tout moment de la vie de la Société, entre les séances du conseil d'administration, lorsque l'importance ou l'urgence de l'information l'exige.

Un administrateur peut demander au Président tout complément d'information qu'il juge nécessaire au bon accomplissement de sa mission, notamment au vu de l'ordre du jour des réunions.

Un administrateur peut demander au Président à rencontrer les principaux dirigeants du Groupe, y compris hors la présence du Président.

Lors de chaque séance du conseil d'administration, le Président porte à la connaissance de ses membres les principaux faits et événements significatifs portant sur la vie du Groupe et intervenus depuis la date du précédent conseil d'administration.

En outre, conformément à l'article 3 du règlement intérieur, le conseil d'administration est informé de la situation financière, de la situation de trésorerie ainsi que des engagements de la Société.

En cas de conflit d'intérêts d'un ou de plusieurs administrateurs sur un sujet soumis à délibération du conseil d'administration, il est demandé à ce(s) dernier(s) de ne pas prendre part aux débats et de ne pas participer au vote. Cette règle a notamment été appliquée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 au titre de diverses opérations d'investissement.

Enfin, s'agissant de l'exercice 2019, le conseil d'administration, lors de sa séance du 24 avril 2019, s'est partiellement tenu en dehors de la présence du Directeur général pour évoquer des sujets dépassant les questions de rémunérations, et aborder plus largement des sujets relatifs à la gouvernance de la Société et au mandat social du Directeur général.

2.1.3.3. Fréquence des réunions du conseil d'administration en 2019



Le tableau ci-après présente le taux d'assiduité par administrateur aux séances du conseil d'administration en 2019 :

Administrateurs	Nombre de réunions										Taux d'assiduité individuel
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Frédéric Thomas	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	100 %
Florence Péronneau	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	100 %
Marie-Christine Lambert	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	100 %
Gonzague de Pirey ^(a)	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	100 %
Guillaume Poitrinal	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	70 %
Georges Ralli	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	100 %
Caisse des dépôts, représentée par Virginie Fernandes	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	90 %
Carole Abbey	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	80 %
Emmanuel Chabas ^(b)	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	86 %
Jean-Paul Faugère	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	100 %
Marianne Louradour ^(c)	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	100 %
Olivier Mareuse	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	100 %
Jean-Marc Morin	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	90 %
Sophie Quatrehomme	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	100 %
Waël Rizk ^(d)	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	100 %
André Martinez	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	100 %
Céline Senmartin	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	0 %
Nathalie Tessier	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	100 %

(a) Nomination par l'assemblée générale du 24 avril 2019 en remplacement d'André Martinez dont le mandat d'administrateur a pris fin à l'issue de l'assemblée générale du 24 avril 2019.
 (b) Nomination par l'assemblée générale du 24 avril 2019.
 (c) Cooptation par le conseil d'administration du 17 octobre 2019, avec effet au 18 octobre 2019, en remplacement de Nathalie Tessier, démissionnaire.
 (d) Nomination par l'assemblée générale du 24 avril 2019 en remplacement de Céline Senmartin dont le mandat a pris fin à l'issue de l'assemblée générale du 24 avril 2019.

2.1.3.4. Évaluation des travaux du conseil d'administration en 2019

Il est rappelé que conformément au Code Afep-Medef et à l'article 6 du règlement intérieur du conseil d'administration, ce dernier doit annuellement évaluer sa capacité à répondre aux attentes des actionnaires, en analysant sa composition, son organisation et son fonctionnement, ainsi que ceux de ses comités.

Il a ainsi été décidé par le conseil d'administration, dans sa séance du 17 octobre 2019, de procéder à une évaluation externe, sous la supervision de la Présidente du comité des nominations et des rémunérations, en faisant appel à un consultant externe.

Cette évaluation a été réalisée sur la base d'un questionnaire, adressé à chaque membre du conseil, et visait principalement trois objectifs :

- (i) faire le point sur les modalités de fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités ;
- (ii) vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues en séance ; et
- (iii) apprécier la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du conseil d'administration.

Les résultats de ces travaux ont été présentés et débattus au conseil d'administration du 13 mars 2020.

Il ressort de cette évaluation externe, dont le taux de participation s'est élevé à 75 %, que le conseil et ses comités jouissent d'un bon fonctionnement, d'une bonne dynamique et d'un réel engagement de chacun de ses membres.

Les membres du conseil ont reconnu l'efficacité du rôle de la vice-Présidente, ayant les responsabilités d'administratrice référente, qui a notamment participé au bon équilibre de la gouvernance. D'une manière générale, la qualité des échanges et l'existence d'une véritable écoute au sein du conseil d'administration permettent de préserver une grande qualité des débats.

Des pistes d'amélioration ont été identifiées concernant notamment (i) la poursuite de la mise en place de comités *ad hoc* sur des sujets stratégiques ou structurels, (ii) la définition d'une feuille de route à destination des Présidents de comité en début de chaque année afin d'arrêter un agenda annuel d'ordres du jour et prévoir les sujets essentiels à évoquer dans le respect du règlement intérieur du conseil, et enfin (iii) la mise en place d'un suivi régulier des principales décisions du conseil d'administration sur les dossiers d'investissement ou de désinvestissement supérieurs à 100 millions d'euros.

2.1.3.5. Règlement intérieur

En complément des règles légales et statutaires, le conseil d'administration de la Société a adopté un règlement intérieur en date du 30 novembre 2007, lequel a été modifié par délibérations du conseil d'administration en date du 19 juillet 2019. Ce règlement intérieur décrit la composition, les missions du conseil d'administration et de ses comités spécialisés ainsi que les règles régissant leur fonctionnement, conformément aux dispositions du Code Afep-Medef.

Il rappelle également les règles déontologiques qui s'imposent aux membres du conseil, notamment en matière boursière en tenant compte du Règlement (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché. Les statuts et le règlement intérieur du conseil sont disponibles sur le site internet de la Société. Le conseil d'administration est seul compétent pour modifier son règlement intérieur.

2.2. Les comités du conseil d'administration

Organisation et fonctionnement des comités du conseil d'administration

Dans un souci de transparence et d'information du public, Icade a mis en place les différents comités décrits ci-dessous. Les comités ont un pouvoir consultatif et exercent leur activité sous la responsabilité du conseil d'administration. Ils émettent des recommandations à l'attention du conseil d'administration.

Les comités sont composés d'au minimum trois membres et d'au maximum cinq membres, choisis par le conseil d'administration parmi ses membres. Ils sont désignés à titre personnel et ne peuvent se faire représenter que par un autre membre du comité.

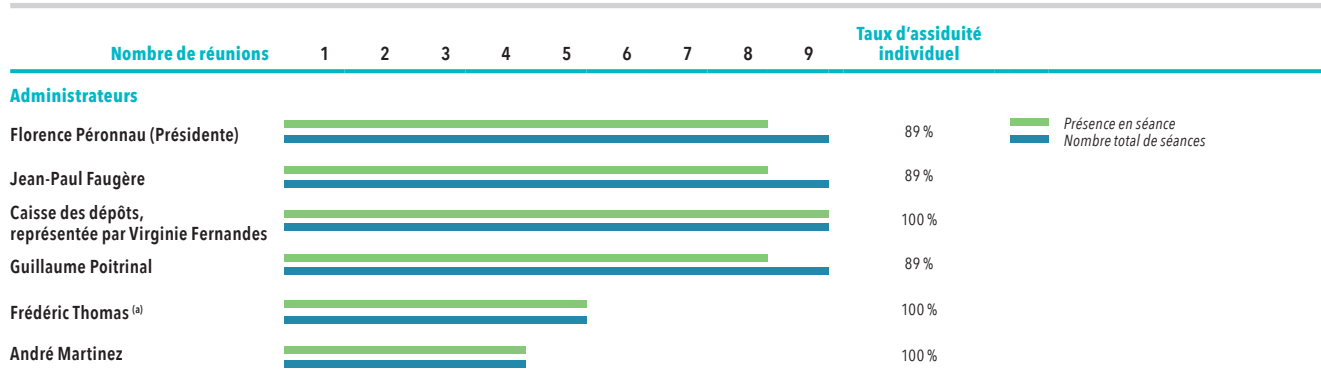
Les membres des comités bénéficient, au titre de l'exercice, d'une rémunération complémentaire d'un montant de 1 750 euros par présence effective aux séances ; le Président de chaque comité percevant un montant supplémentaire de 1 750 euros par présence effective aux séances. Il est rappelé (i) qu'au titre de l'exercice 2019, André Martinez n'a pas perçu de rémunération au titre de son mandat d'administrateur et de ses fonctions de Président du comité stratégie et investissements, et (ii) que Frédéric Thomas ne perçoit pas de rémunération au titre de son mandat d'administrateur et de membre du comité stratégie et investissements.

2.2.1. Le comité stratégie et investissements



Missions	<p>Le comité stratégie et investissements a notamment pour mission, conformément au règlement intérieur du conseil d'administration d'Icade, pour tout projet d'engagement d'investissement ou de désinvestissement de la Société ou d'une de ses filiales ou pour toute opération de croissance externe (notamment par prise de participations, acquisition de fonds de commerce) ou de cession de titres de participations ou de fonds de commerce par la Société ou une de ses filiales :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ d'examiner et d'émettre un avis au conseil d'administration : <ul style="list-style-type: none"> - lorsque le projet ou l'opération porte sur un montant supérieur à cent millions (100 000 000) d'euros, ou - lorsque le projet ou l'opération porte sur un montant compris entre cinquante millions (50 000 000) et cent millions (100 000 000) d'euros et ne relève pas de la stratégie, du budget ou du plan moyen terme (PMT) de la Société ; ■ de faire au Directeur général, si le comité l'estime nécessaire, ses observations lorsque le projet ou l'opération porte sur un montant compris entre cinquante millions (50 000 000) et cent millions (100 000 000) d'euros et relève de la stratégie, du budget ou du plan à moyen terme (PMT) de la Société. <p>Le comité sera informé a posteriori de toute opération réalisée (investissement ou désinvestissement) dont le montant est inférieur à cinquante millions (50 000 000) d'euros.</p> <p>Il examine également la politique de développement par croissance interne et/ou par croissance externe et les orientations stratégiques du Groupe. Il émet des avis et des recommandations afin de faciliter les travaux du conseil d'administration.</p>
Composition	<p>Au 31 décembre 2019, les membres du comité stratégie et investissements sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Florence Péronneau (<i>Présidente du comité et administratrice indépendante</i>) ; ■ Jean-Paul Faugère (<i>administrateur</i>) ; ■ Caisse des dépôts, représentée par Virginie Fernandes (<i>administrateur</i>) ; ■ Guillaume Poitral (<i>administrateur indépendant</i>) ; ■ Frédéric Thomas (<i>administrateur</i>).

TAUX D'ASSIDUITÉ PAR MEMBRE



(a) Le conseil d'administration du 24 avril 2019 a nommé Frédéric Thomas en remplacement d'André Martinez dont le mandat d'administrateur a pris fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle du 24 avril 2019.

SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ DU COMITÉ

Les principaux points débattus au cours des séances 2019 sont présentés dans le tableau suivant :

Thématiques	Points à l'ordre du jour
Investissements	<ul style="list-style-type: none"> ▣ Examen de diverses opportunités d'investissements immobiliers en France et à l'international (Foncière Tertiaire, Foncière Santé, Promotion) ▣ Examen de diverses opportunités de croissance externe ou de cession, projets de ventes en état futur d'achèvement ▣ Examen de projets d'opérations immobilières mixtes
Désinvestissements	<ul style="list-style-type: none"> ▣ Examen de cession d'actifs immobiliers
Revue générale et suivi	<ul style="list-style-type: none"> ▣ Suivi des grands projets et de la situation du marché de l'immobilier d'entreprise

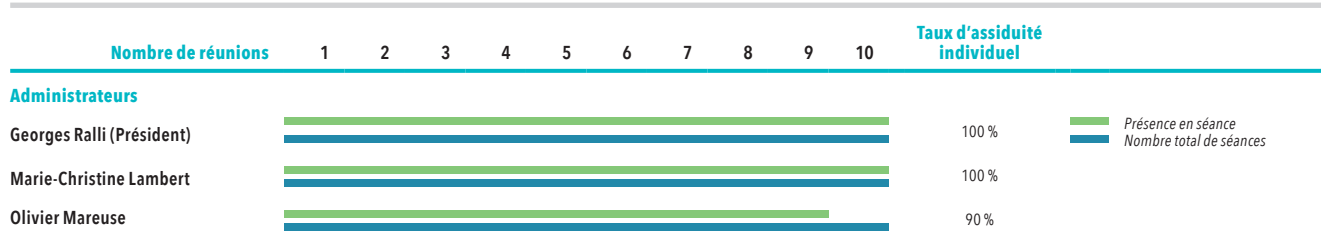
Le comité stratégie et investissements a rendu compte de ses travaux au conseil d'administration qui en a pris acte et qui a suivi l'ensemble de ses recommandations.

2.2.2. Le comité d'audit et des risques



Missions	<p>Le comité d'audit et des risques a pour mission de préparer et faciliter le travail du conseil d'administration. Il assiste à ce titre le conseil dans son analyse de l'exactitude et de la sincérité des comptes sociaux et consolidés de la Société et de ses filiales et de la qualité du contrôle interne et de l'information délivrée aux actionnaires et aux marchés.</p> <p>Il apprécie les risques significatifs et veille au respect des valeurs individuelles et collectives sur lesquelles la Société fonde son action et des règles de conduite que chacun de ses collaborateurs doit appliquer.</p>
Composition	<p>Au 31 décembre 2019, les membres du comité d'audit et des risques sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▣ Georges Ralli (Président du comité et administrateur indépendant) ; ▣ Marie-Christine Lambert (administratrice indépendante) ; ▣ Olivier Mareuse (administrateur). <p>Tous les membres du comité d'audit et des risques disposent d'une expérience et d'une compétence particulière en matière financière et dans le domaine des risques au regard de leur expérience et expertise.</p>

TAUX D'ASSIDUITÉ PAR MEMBRE



SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ DU COMITÉ

Les principaux points débattus au cours des séances 2019 sont présentés dans le tableau suivant :

Thématiques	Points à l'ordre du jour
Politique financière, reporting budgétaire et comptable	<ul style="list-style-type: none"> ▣ Projets d'arrêté des comptes annuels et semestriels et du texte du rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne ; rapports des commissaires aux comptes et rapport de gestion ▣ Revue annuelle et semestrielle des valorisations Foncières et Promotion et impacts sur les comptes annuels 2019 ▣ Proposition d'affectation du résultat à l'assemblée générale 2019, nouvelle politique de paiement du dividende par la mise en place d'un système d'acompte et guidance ▣ Politique financière 2019 ▣ Communications financières ▣ Atterrissage 2019 et budget 2020 ▣ PMT 2020-2024
Audit, contrôle interne et gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> ▣ Plan d'actions 2019 en matière de contrôle interne (gestion des risques, audit et contrôle internes, déontologie et conformité) ▣ Actualisation des risques majeurs au 30 juin et au 31 décembre 2019 ▣ Suivi des recommandations
Points spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> ▣ Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes ▣ Revue des honoraires des commissaires aux comptes ▣ Approbation préalable des prestations de services des commissaires aux comptes autres que la certification des comptes qui n'entrent pas dans le champ de leurs missions légales

Le comité d'audit et des risques a rendu compte de ses travaux au conseil d'administration qui en a pris acte et qui a suivi l'ensemble de ses recommandations.

Il est précisé que conformément au règlement intérieur du conseil d'administration, l'examen des comptes par le comité est accompagné d'une note des commissaires aux comptes soulignant les points essentiels non seulement des résultats, mais aussi des options comptables retenues, ainsi que d'une note du directeur financier décrivant l'exposition aux risques y compris ceux de nature sociale et environnementale et les

engagements hors bilan significatifs de l'entreprise. Le comité peut recourir à des experts extérieurs en tant que de besoin (commissaires aux comptes, conseils en évaluation d'actifs).

Le comité a disposé d'un délai de deux jours afin de procéder à l'examen des comptes.

Pour l'accomplissement de ces différentes missions, le comité a bénéficié de présentations par des membres de la direction et de l'audit interne.

2.2.3. Le comité des nominations et des rémunérations



Missions	Le comité des nominations et des rémunérations a notamment pour mission d'examiner les candidatures pour la nomination des mandataires sociaux et de formuler des propositions quant à leur rémunération. Il participe à l'élaboration de la politique d'intéressement du personnel de la Société et formule des propositions sur (i) les décisions d'octroi d'options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société au bénéfice de tout ou partie du personnel et (ii) l'attribution gratuite d'actions. Il est également chargé de proposer le montant de la somme fixe annuelle allouée aux administrateurs en rémunération de leur activité qui est soumise à l'approbation de l'assemblée générale et les modalités de la répartition de ladite somme entre les membres du conseil d'administration. Il a préparé un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux, soumis à l'avis du Président du conseil, pour être en situation de proposer des solutions en cas de vacance imprévisible. Enfin, il débat, chaque année, de la qualité d'administrateur indépendant.
Composition	Au 31 décembre 2019, les membres du comité des nominations et des rémunérations sont : <ul style="list-style-type: none"> ▣ Marie-Christine Lambert (<i>Présidente du comité et administratrice indépendante</i>) ; ▣ Emmanuel Chabas (<i>administrateur</i>) ; ▣ Caisse des dépôts, représentée par Virginie Fernandes (<i>administrateur</i>) ; ▣ Florence Péronnau (<i>administratrice indépendante</i>) ; ▣ Georges Ralli (<i>administrateur indépendant</i>).

TAUX D'ASSIDUITÉ PAR MEMBRE

	Nombre de réunions				Taux d'assiduité individuel	
	1	2	3	4		
Administrateurs						
Marie-Christine Lambert ^(a)	■	■	■	■	100 %	
Emmanuel Chabas ^(b)	■	■	■	■	100 %	
Florence Péronnau	■	■	■	■	100 %	
Georges Ralli	■	■	■	■	100 %	
Caisse des dépôts, représentée par Virginie Fernandes	■	■	■	■	100 %	
Frédéric Thomas	■	■	■	■	100 %	

(a) Le conseil d'administration du 24 avril 2019 a nommé Marie-Christine Lambert en qualité de Présidente du comité.

(b) Le conseil d'administration du 24 avril 2019 a nommé Emmanuel Chabas en qualité de membre du comité, en remplacement de Frédéric Thomas.

SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ DU COMITÉ

Les principaux points débattus au cours des séances 2019 sont présentés dans le tableau suivant :

Thématiques	Points à l'ordre du jour
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Nomination du Président du conseil d'administration ☐ Nomination d'un vice-Président ayant les responsabilités d'administrateur référent ☐ Renouvellement du mandat du Directeur général ☐ Renouvellement de mandats et nominations de nouveaux administrateurs, examen des dossiers de candidatures ☐ Analyse de l'indépendance des administrateurs ☐ Rapport sur le gouvernement d'entreprise ☐ Révision du règlement intérieur et modification de la composition des comités spécialisés ☐ Fonctionnement du conseil d'administration, autoévaluation des travaux du conseil d'administration et restitution des travaux du conseil d'administration et de ses comités
Rémunérations	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Rémunération 2019 de l'activité d'administrateur et budget 2020 ☐ Définition de la politique de rémunération du Président du conseil d'administration et du Directeur général ☐ Fixation de la rémunération du Président du conseil d'administration ☐ Fixation de la rémunération du vice-Président ☐ Fixation de la rémunération du Directeur général ☐ Examen d'un plan d'attribution d'actions gratuites 2019
Points spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Mise en œuvre de la prime « pouvoir d'achat » en faveur du personnel

2.2.4. Le comité innovation et RSE



Missions	<p>Dans les domaines relevant de sa compétence, le comité innovation et RSE a notamment pour mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☐ de partager les axes stratégiques de l'innovation et de la RSE proposés par la direction générale, porter et relayer l'action de la direction générale au sein du conseil d'administration sur ces deux sujets ; ☐ de prioriser les domaines d'actions en matière d'innovation et de RSE en s'assurant que les objectifs sont en cohérence avec la stratégie de développement sur les différentes lignes métiers d'Icade. <p>RSE : Le comité exerce une veille sur l'enrichissement des pratiques dans le secteur de l'immobilier et plus globalement dans le monde économique. Il s'attache une fois par an à passer en revue le rapport RSE pour s'assurer des réalisations, de leur cohérence et de leurs évolutions.</p> <p>Innovation : Le comité pouvant s'appuyer sur des ressources externes, scientifiques, économiques et sociologiques, et notamment le collège d'experts accompagnant la direction générale, contribue à apporter des réflexions et détermine les axes stratégiques pour la direction générale. Cette dernière fixe les priorités et propose son plan d'action et les moyens de leur mise en œuvre. Le comité s'assure dans le temps des retombées économiques des actions poursuivies et de leur levier à différencier l'offre Icade et de leur diffusion dans l'ensemble des métiers d'Icade et leur transversalité. Le comité entend au moins deux fois par an le COS RSE qui définit la stratégie RSE et la direction dédiée à l'innovation avec les directeurs de chacun des métiers.</p> <p>Les priorités thématiques portent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☐ la transition énergétique et la préservation des ressources ; ☐ les nouveaux usages en lien avec les TIC et l'intégration territoriale, la performance sociale et sociétale.
Composition	<p>Au 31 décembre 2019, les membres du comité innovation et RSE sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☐ Sophie Quatrehomme (Présidente du comité) ; ☐ Florence Péronnau (administratrice indépendante) ; ☐ Gonzague de Pirey (administrateur).

TAUX D'ASSIDUITÉ PAR MEMBRE

	Nombre de réunions	Taux d'assiduité individuel
	1	
Administrateurs		
Sophie Quatrehomme ^(a)		100 %
Florence Péronnau ^(b)		100 %
Gonzague de Pirey ^(c)		100 %
Nathalie Tessier		100 %
Guillaume Poitral		100 %

(a) Le conseil d'administration du 17 octobre 2019 a nommé Sophie Quatrehomme en qualité de Présidente du comité, en remplacement de Nathalie Tessier.

(b) Le conseil d'administration du 17 octobre 2019 a nommé Florence Péronnau en qualité de membre du comité, en remplacement de Guillaume Poitral.

(c) Le conseil d'administration du 24 avril 2019 a nommé Gonzague de Pirey en qualité de membre du comité, en remplacement de Florence Péronnau.

SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ DU COMITÉ

Les principaux points débattus au cours des séances 2019 sont présentés dans le tableau suivant :

Thématique	Point à l'ordre du jour
RSE	■ Présentation des principaux engagements RSE

2.3. Vice-Président

Le conseil d'administration, dans sa séance du 24 avril 2019, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, a décidé, à l'unanimité, de nommer Florence Péronneau, administratrice indépendante, aux fonctions de vice-Présidente du conseil d'administration ayant les responsabilités d'administrateur référent.

La vice-Présidente a notamment pour mission de :

- remplacer le Président en cas d'absence, d'empêchement temporaire ou d'empêchement permanent, dans ce dernier cas jusqu'à la nomination d'un nouveau Président par le conseil d'administration ;
- veiller en coordination avec le Président à l'engagement continu et à la mise en œuvre des meilleures normes de gouvernance d'entreprise par le conseil d'administration ;
- en coordination avec le Président, prendre connaissance des questions, commentaires et suggestions formulés par les actionnaires non représentés au conseil d'administration sur les sujets de gouvernement d'entreprise et veiller à ce qu'il leur soit répondu. Elle se rend disponible pour communiquer avec eux, en coordination avec le Président, et tient le conseil d'administration informé de ces contacts ;
- prévenir et gérer, en coordination avec le Président, les conflits d'intérêts en vue de :
 - recueillir les déclarations de conflit d'intérêts des administrateurs,

- informer le conseil d'administration et, le cas échéant, le comité stratégie et investissements, de toute situation de conflit d'intérêts qui aurait été portée à sa connaissance par un administrateur,
- veiller à ce que l'administrateur n'assiste pas au débat et ne participe pas au vote de la délibération, ou ne participe pas à la délibération du conseil d'administration et, le cas échéant, du comité stratégie et investissements pour lequel il se trouve en situation de conflit d'intérêts,
- veiller, en lien avec le secrétaire du conseil, à ce que ne soient pas transmis les informations et documents afférents au sujet conflictuel à l'administrateur en situation de conflit d'intérêts, ou, en l'absence de déclaration de conflit d'intérêts, à l'administrateur dont il existe des motifs sérieux de penser qu'il est en situation de conflit d'intérêts, et
- informer le conseil d'administration de cette absence de transmission.

S'agissant de la rémunération du vice-Président ayant les responsabilités d'administrateur référent, le conseil d'administration, dans sa séance du 24 avril 2019 a décidé qu'il serait rémunéré, à hauteur annuelle de 40 000 euros. Étant précisé, que ce montant sera prélevé sur l'enveloppe annuelle de rémunération des administrateurs.

2.4. Direction générale

Dissociation des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur général

Le conseil d'administration du 29 avril 2015 a décidé, à l'unanimité des membres présents et représentés, de maintenir la dissociation des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur général, mise en place le 17 février 2015 lors de la cessation du mandat de Président-Directeur général. Le conseil d'administration a en effet estimé que cette dissociation permettait de fluidifier la gouvernance, de disposer d'expériences complémentaires, d'assurer un meilleur équilibre des pouvoirs entre le conseil d'administration, d'une part, et la direction générale, d'autre part, de contribuer à une meilleure gestion des éventuels conflits d'intérêts et d'avoir une gouvernance identique à celle des sociétés comparables à Icade.

Il est précisé que le Président du conseil d'administration, en dehors des attributions générales prévues par la loi, s'est vu confier par le règlement intérieur du conseil d'administration de la Société des missions spécifiques telles que décrites ci-après :

- le Président du conseil d'administration est tenu informé par le Directeur général des événements et situations significatifs, notamment ceux urgents relatifs à la vie du Groupe de manière à ce que le Président puisse en faire part au conseil d'administration. Il peut demander au Directeur général toute information de nature à éclairer le conseil d'administration ;
- le Président du conseil d'administration veille à ce que le conseil d'administration soit informé de toute question relative au respect des principes de responsabilité sociétale et environnementale, de l'évolution des marchés, de l'environnement concurrentiel et des principaux enjeux (le cas échéant réglementaires), et que le

Directeur général communique en temps utile toute information qu'il juge pertinente à ce titre ;

- le Président du conseil d'administration veille au respect des droits des actionnaires dans le cadre de l'organisation des assemblées générales ;
- le Président du conseil d'administration peut se voir confier tout mandat ponctuel ou spécial aux fins de conduire ou de participer à toute discussion entre la Société et ses relations de haut niveau, notamment les grands clients et les pouvoirs publics, sur les plans national et international ;
- le Président du conseil d'administration peut se voir confier la gestion des relations des actionnaires avec le conseil d'administration notamment sur les sujets de gouvernement d'entreprise.

Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur général

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les dispositions des statuts ou les décisions du conseil d'administration limitant les pouvoirs du Directeur général sont inopposables aux tiers.

Les statuts de la Société n'ont pas fixé de limitation aux pouvoirs d'engagement du Directeur général. En revanche, conformément à l'article 3 du règlement intérieur du conseil d'administration, il appartient au conseil d'administration de décider des opérations d'importance stratégique, que ces opérations soient des opérations externes d'acquisition ou de cession, des investissements importants de croissance organique et des opérations de restructuration interne (après, le cas échéant, étude au sein du comité stratégie et investissement) dans le respect des seuils fixés dans le règlement intérieur du conseil d'administration. Le conseil d'administration doit également approuver, préalablement à leur mise en œuvre, les opérations significatives se situant hors de la stratégie annoncée de la Société.

La composition du comité exécutif

Les membres du comité exécutif (Comex) d'Icade, reconnus par le marché, mobilisent leurs expertises et mettent leur expérience au service du développement des territoires et d'Icade. Chaque semaine, ce comité se réunit pour traiter des questions relevant de la stratégie, des finances, de l'organisation, des clients et des collaborateurs d'Icade.

Il est composé à la date du dépôt du présent document d'enregistrement universel des personnes suivantes :



Olivier WIGNIOLLE
Directeur général
56 ans

Diplômé de HEC (1985), Olivier Wigniolle a commencé sa carrière chez Arthur Andersen comme auditeur comptable et financier.

Il a ensuite exercé différentes fonctions au sein de groupes immobiliers : directeur adjoint du département des grands comptes chez Auguste-Thouard, directeur général adjoint de SARI conseil, directeur associé de DTZ Jean Thouard, directeur commercial de Bouygues Immobilier conseil.

Entre 1998 et 2005, Olivier Wigniolle est directeur général adjoint de la Société Foncière Lyonnaise. De 2006 à 2009, il est directeur général du Crédit Agricole Immobilier.

De 2009 à mars 2015, il est directeur général d'Allianz Real Estate France et membre du comité exécutif d'Allianz Real Estate.

Le 19 mars 2015, Olivier Wigniolle est nommé à l'unanimité du conseil d'administration Directeur général d'Icade. Il est également nommé membre du comité de direction du groupe Caisse des dépôts.

Le 24 avril 2019, Olivier Wigniolle est renouvelé à l'unanimité du conseil d'administration en qualité de Directeur général d'Icade.

Il est membre de la RICS (*Royal Institution of Chartered Surveyor*), au statut de *Fellow*.

Distinctions : Olivier Wigniolle a été récompensé de trois « Pierres d'Or » : en 2009 dans la catégorie « Asset, Property, Facility managers », en 2014 dans la catégorie « investisseur de l'année » et en 2017 dans la catégorie « Professionnel de l'année ».

Date de première nomination :

CA du 29 avril 2015
Renouvelé par le CA du 29 avril 2019

Date d'échéance du mandat :

AG tenue en 2023 statuant sur
les comptes de l'exercice écoulé

Autres mandats et fonctions en cours

Administrateur

- Icade Management GIE^(a)

Président

- Icade Promotion SAS^(a)
- Dugesclin et Associés Montagnes SAS^(a)
- Dugesclin Développement SAS^(a)
- Atrium Développement Boulogne Billancourt SAS^(a)
- Arpej^(a)

Gérant

- SNC Du Canal Saint Louis^(a)
- SARL Soc D'aménagement Des Coteaux De Lorry^(a)
- SARL Le Levant Du Jardin^(a)
- SNC Du Plessis Botanique^(a)
- SARL Cœur De Ville^(a)
- SARL Las Cluses^(a)

Mandats et fonctions ayant été exercés au cours des cinq dernières années et expirés

Président du conseil de surveillance

- ANF Immobilier SA

Président

- SAS SMDH

Gérant

- SCI Batignolles Patrimoine

(a) Société appartenant au groupe Icade/groupe CDC.



Victoire AUBRY
En charge des finances, des systèmes d'information et de l'environnement de travail
53 ans

Victoire Aubry est diplômée d'une maîtrise et d'un DESS de finances à l'Université Paris Dauphine, d'un *executive MBA* à HEC et est diplômée du certificat des administrateurs IFA – Sciences Po.

Après 10 années passées dans la Banque d'Investissement Ixis, elle rejoint en 2000 la direction des finances et de la stratégie du groupe Caisse des dépôts, en charge des activités financières concurrentielles du groupe CDC, et se voit confier notamment la cession de la banque d'investissement Ixis aux Caisses d'Épargne en 2003.

En septembre 2005, elle rejoint CNP Assurances en tant que directrice du pilotage de la performance du groupe CNP Assurances et devient membre du comité exécutif élargi de la compagnie d'assurances. Puis en 2012, elle devient membre du comité exécutif en charge des Finances, des Risques, des Systèmes d'information, des Achats et du Juridique chez Compagnie des Alpes, société cotée leader mondial de l'exploitation des domaines skiables.

Victoire Aubry a rejoint Icade le 1^{er} septembre 2015 en qualité de membre du comité exécutif en charge des Finances, du Juridique et des Assurances, des Systèmes d'Information et de l'Environnement de Travail.

Depuis avril 2019, Victoire Aubry est membre du comité exécutif en charge des Finances, des Systèmes d'Information et de l'Environnement de Travail.

Par ailleurs, Victoire Aubry est administratrice indépendante et membre du comité d'audit d'Agence France Locale, banque de financement des collectivités locales et administratrice et membre du comité d'audit, représentant de la CDC, de BPI Participations et BPI Investissements.

Distinction : en octobre 2016, Victoire Aubry reçoit les insignes de Chevalier dans l'Ordre national du mérite.



Emmanuelle BABOULIN
En charge du pôle Foncière Tertiaire
55 ans

Emmanuelle Baboulin est diplômée de l'École supérieure des travaux publics.

Elle a débuté sa carrière chez Bateg, groupe SGE, en tant qu'ingénieur commercial, en 1986.

En 1990, elle rejoint Sorif, filiale du groupe Vinci comme responsable et directeur de programme. En 2004, elle devient directrice du département immobilier de bureau, membre du comité de direction de Vinci Immobilier.

Elle intègre Icade en 2008 en qualité de directeur de la promotion tertiaire Île-de-France, membre du comité de direction du pôle Promotion d'Icade.

Emmanuelle Baboulin est Présidente du Club de l'immobilier et membre du conseil d'administration de l'association BBKA.

Depuis le 1^{er} septembre 2015, Emmanuelle Baboulin est membre du comité exécutif d'Icade en charge du pôle Foncière Tertiaire.

Distinctions : Emmanuelle Baboulin a remporté deux Pierres d'Or, en 2014 dans la catégorie « Promoteurs » et en 2018 dans la catégorie « Green & Innovations ».



Marianne DE BATTISTI
En charge de l'innovation, des relations institutionnelles et de la communication
64 ans

Diplômée des Instituts d'études politiques de Grenoble et Paris, ainsi que de l'École Nationale des Ponts et Chaussées, Marianne de Battisti est une spécialiste de l'immobilier privé (résidentiel et tertiaire), et public (hospitalier, enseignement, bâtiments administratifs) chez Icade où elle a successivement occupé des postes de directrice du développement à Lyon, de directeur d'agences à Grenoble et Rouen, et de directeur d'établissement France Nord et Île-de-France. Directrice de plusieurs sociétés immobilières d'économie mixte, elle est nommée en 2001 Directrice générale d'Icade Cités.

En 2004, dans le cadre de l'entrée en Bourse d'Icade, Marianne de Battisti rejoint le comité exécutif, en charge de la communication et du marketing. Elle crée la direction de l'international dont elle assure la responsabilité jusqu'en 2010, date à laquelle elle se voit confier la direction des grands comptes, des relations institutionnelles et de la communication au sein du comité exécutif. Elle élargit ensuite ses compétences en créant la direction de l'innovation.

Depuis 2020, Marianne de Battisti est membre du comité exécutif en charge des relations institutionnelles et de la communication.

Elle est administratrice du Fonds pour Paris, administratrice d'Entreprises & Médias, administratrice de la SCET et certifiée ASC (IFA 2012). Marianne de Battisti est membre du conseil de la RICS (*Royal Institution of Chartered Surveyor*) en sa qualité de FRICS. Elle est membre du Cercle des Femmes de l'Immobilier, de l'Association des Directeurs Immobiliers, vice-Présidente d'Alter Égales (le réseau des femmes cadres du groupe Caisse des dépôts), et préside le conseil d'orientation de l'IEIF.

Distinction : En septembre 2012, Marianne de Battisti reçoit les insignes de Chevalier de l'Ordre national du mérite.



Antoine DE CHABANNES
En charge du *portfolio management* de la valorisation et du pôle Logement
40 ans

Antoine de Chabannes est diplômé de l'ESCP Europe.

En 2004, il débute sa carrière chez Ernst & Young en tant qu'auditeur externe, puis à partir de 2007 il est consultant au sein du pôle *Transaction Advisory Services*. Début 2011, il rejoint Allianz France et intègre la direction *corporate finance*. En septembre 2012, il devient directeur du *portfolio management* et du *corporate management*, membre du comité de direction d'Allianz Real Estate France.

Antoine de Chabannes a rejoint Icade le 7 novembre 2016 en qualité de membre du comité exécutif en charge du *portfolio management*. Il assure le pilotage de la valorisation et de la performance du portefeuille des Foncières Tertiaires et Santé. Il supervise également les études et recherches. Enfin, il est également responsable du portefeuille résiduel des logements détenus par Icade SA.



Xavier CHEVAL
En charge du pôle Foncière Santé
37 ans

Ingénieur de l'École Centrale Paris (2005), titulaire d'un diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (2009) et d'un MBA de l'INSEAD (2016), Xavier Cheval débute sa carrière en 2005 chez Ernst & Young. Il participe à des missions de conseil en financement de projets (PPP) et intervient auprès d'hôpitaux publics dans le cadre d'analyses financières. Dès 2007, il accompagne Icade en tant que conseil en investissement dans le lancement de la Foncière Santé.

Il rejoint Icade en juillet 2011 et occupe successivement les postes de responsable des investissements, directeur des investissements et enfin directeur général adjoint de la Foncière Santé. Il conduit dans ce cadre près de 4 milliards d'Euros d'investissements.

Depuis le 25 avril 2019, Xavier CHEVAL est membre du comité exécutif d'Icade en charge de la Foncière Santé.



Emmanuel DESMAIZIÈRES
En charge du pôle Promotion
51 ans

Diplômé de l'École des Mines d'Alès et du Centre des Hautes Études de la Construction, Emmanuel Desmaizères débute sa carrière en 1994 comme conducteur de travaux chez Bouygues Bâtiment Île de France.

En 1998, il entre chez Bouygues Immobilier : d'abord en tant que Responsable de Programmes, puis comme directeur programmes maison individuelle.

Il prend la direction de l'agence de Bordeaux en 2003, puis de 2007 à 2010, il est directeur régional Aquitaine et Pays Basque.

En 2010, il entre au comité exécutif de Bouygues Immobilier et devient directeur général immobilier d'entreprise France, avant de prendre, en 2014, la direction générale logement France ouest.

En 2015, il devient membre du comité stratégique de Bouygues Immobilier, et crée la structure UrbanEra®, dont il devient directeur général.

Depuis 2017, il était également directeur général des filiales de promotion/lotissement et directeur général international de Bouygues Immobilier.

En juin 2019, Emmanuel Desmaizères est nommé directeur général d'Icade Promotion ; il est membre du comité exécutif d'Icade.

Cette nomination intervient dans le cadre de la mise en œuvre du plan 2019-2022 d'Icade et des ambitions de développement de son pôle Promotion.



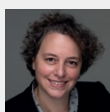
Marc LE BLANC
En charge des ressources humaines
43 ans

Marc le Blanc est diplômé de l'Université Paris V – René Descartes (Maîtrise des Sciences et Techniques Comptables et Financières) et de l'Université Paris XI – Jean Monnet (DESS en Contrôle de Gestion Sociale).

Marc le Blanc a fait l'intégralité de sa carrière dans le groupe Icade ; il a débuté en 1997 chez SCIC Développement. Après une dizaine d'années en ressources humaines à différents postes, Marc le Blanc devient directeur outils métiers/procédures puis directeur outils métier et numérique d'Icade Promotion en 2009.

En 2016, il est nommé directeur du projet OpenID, comprenant des enjeux digitaux, managériaux et le déménagement du siège social d'Icade.

Depuis le 1er mai 2018, Marc Le Blanc est membre du comité exécutif d'Icade en charge des ressources humaines.



Flore JACHIMOWICZ
En charge de la RSE et de l'innovation
46 ans

Diplômée de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et de l'ESCP Europe, Flore Jachimowicz a commencé sa carrière dans l'univers du web en 1997 au sein du groupe Vivendi, puis pour Le Figaro CityGuide, avant de rejoindre en 2004 l'agence Armania en tant que planneur stratégique.

En 2011, elle intègre le groupe Société Générale. Depuis 2016, elle était directrice associée de l'innovation du groupe Société Générale.

À compter du 3 février 2020, Flore Jachimowicz rejoint Icade en tant que membre du comité exécutif en charge de la RSE et de l'innovation.



Jérôme LUCCHINI
Secrétaire général, en charge de la gouvernance du Groupe et de la direction juridique et assurances Groupe
53 ans

Jérôme Lucchini est diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris. Il a parallèlement suivi un cursus juridique aux universités d'Assas et de Panthéon Sorbonne et est titulaire d'un DEA en droit communautaire.

Il est entré chez SILIC en mai 2005 comme Secrétaire général et DRH.

En janvier 2014, après la fusion-absorption de SILIC par Icade, il devient directeur général adjoint d'Icade Santé où il est en charge des équipes Asset, Property, Maîtrise d'ouvrage et Développement.

Depuis octobre 2015, Jérôme Lucchini est également secrétaire du conseil d'administration d'Icade et de ses comités spécialisés (comité des nominations et rémunérations, comité d'audit et des risques, comité stratégie et investissements).

En avril 2019, il rejoint le comité exécutif d'Icade en qualité de secrétaire général et à ce titre est en charge de la gouvernance du Groupe et de la direction juridique et assurances Groupe.



Laurent POINSARD
En charge de l'audit, des risques,
de la conformité et du contrôle interne
54 ans

Expert-comptable et titulaire d'une MSTCF (master CCA), Laurent Poinard a débuté sa carrière en 1990 comme auditeur financier chez PwC.

En 1994, il devient contrôleur financier chez Groupama. Après 10 ans à la direction financière de Silic, il intègre Icade en 2013, comme directeur organisation et performance et devient en octobre 2015 directeur de l'audit, des risques et du contrôle interne.

Laurent Poinard a rejoint le comité exécutif d'Icade le 1^{er} septembre 2017 en charge de l'audit, des risques, de la conformité et du contrôle interne.

Il est par ailleurs membre de la RICS (*Royal Institution of Chartered Surveyor*).

3. Rémunérations et avantages bénéficiant aux mandataires sociaux

Les développements ci-après constituent la politique de rémunération des mandataires sociaux établie en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, tel que modifié par l'ordonnance n° 2019-1234 du 27 novembre 2019 prise en application de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et à la transformation des entreprises (dite « loi PACTE »).

La politique de rémunération des mandataires sociaux est déclinée en trois politiques distinctes : (i) la politique de rémunération des administrateurs, (ii) la politique de rémunération du Président du conseil d'administration et (iii) la politique de rémunération du Directeur général.

Chacune de ces politiques est soumise pour approbation à l'assemblée générale des actionnaires en application de l'article L. 225-37-2 II du Code de commerce. La politique de rémunération approuvée en année N s'applique à toute personne exerçant un mandat social au cours de l'année N. Par ailleurs, lorsqu'un mandataire social est nommé entre deux assemblées générales d'actionnaires, sa rémunération est définie en application des dispositions de la politique de rémunération approuvée par la dernière assemblée générale des actionnaires.

3.1. Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

3.1.1. Principes généraux de la politique de rémunération

Les dispositions du Code de commerce, telles que visées ci-dessus, prévoient de recueillir *ex ante* chaque année l'approbation de l'assemblée générale ordinaire sur la politique de rémunération des mandataires sociaux. La politique de rémunération des mandataires sociaux de la Société est exposée ci-dessous.

Par ailleurs, la rémunération de ces mêmes mandataires sociaux fait également l'objet d'un vote *ex post* de l'assemblée générale ordinaire portant sur les informations relatives aux rémunérations visées par l'article L. 225-37-3 I du Code de commerce. Lorsque l'assemblée générale n'approuve pas ces éléments, le conseil d'administration soumet une politique de rémunération révisée, tenant compte du vote des actionnaires, à l'approbation de la prochaine assemblée générale. Le versement de la rémunération des administrateurs pour l'exercice en cours est suspendu jusqu'à l'approbation de la politique de rémunération révisée. Lorsqu'il est rétabli, il inclut l'arriéré depuis la dernière assemblée générale.

Enfin, la rémunération de chaque dirigeant mandataire social fait l'objet d'un second vote *ex post* sur la rémunération totale ou les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre de ce même exercice (l'information sur ces rémunérations est exposée ci-dessous au sein des tableaux 3.2.2 et 3.2.3). Les éléments de rémunération variable attribués au titre de l'exercice antérieur aux dirigeants mandataires sociaux ne peuvent être versés qu'après approbation des éléments de rémunération par l'assemblée générale au titre de ce second vote.

Dans le présent rapport, le conseil d'administration détaille les éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux administrateurs, au Président du conseil d'administration et au Directeur général en raison de leurs mandats, d'une durée de quatre ans, au sein de la Société.

Les éléments de la politique de rémunération présentés ci-dessous font l'objet de projets de résolutions soumis à l'approbation de l'assemblée

générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires. Si l'assemblée générale n'approuve pas ces résolutions, la politique de rémunération antérieure, ayant préalablement fait l'objet d'une approbation lors de l'assemblée générale du 24 avril 2019, continuera de s'appliquer. Dans ce cas, le conseil d'administration soumettra à l'approbation de la prochaine assemblée générale un projet de résolution présentant une politique de rémunération révisée et indiquant de quelle manière ont été pris en compte le vote des actionnaires et, le cas échéant, les avis exprimés lors de l'assemblée générale.

La politique de rémunération des mandataires sociaux est conforme aux dispositions légales et réglementaires applicables ainsi qu'aux recommandations du Code Afep-Medef (sous réserve de la recommandation écartée). La politique telle que détaillée ci-dessous (en particulier les critères de performance) est alignée sur l'intérêt social de la Société, contribue à la stratégie ainsi qu'à la pérennité de la Société. Sans préjudice des compétences de l'assemblée générale en la matière, la détermination de la rémunération des mandataires sociaux relève de la responsabilité du conseil d'administration et se fonde sur les propositions du comité des nominations et des rémunérations qui prépare les décisions que le conseil d'administration arrête concernant les rémunérations.

En particulier, le comité des nominations et des rémunérations procède à un examen annuel des rémunérations, indemnités et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux de la Société. Ce comité est composé de trois administrateurs indépendants qui disposent d'une expérience des systèmes de rémunération et des pratiques de marché dans ce domaine.

Des mesures visant à éviter et gérer les conflits d'intérêts sont prévues par le règlement intérieur du conseil d'administration. Les dirigeants mandataires sociaux ne sont pas présents lors des discussions du conseil d'administration et du comité des nominations et des rémunérations portant sur leurs propres rémunérations.

3.1.2. Politique de rémunération des administrateurs

Conformément à la loi, le montant global de la rémunération des administrateurs (terme qui se substitue à celui de « jeton de présence ») est fixé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le montant individuel de la rémunération des administrateurs est fixé par le conseil d'administration sur proposition du comité des nominations et des rémunérations. Il comprend uniquement une part fixe déterminée en fonction de la participation effective, quelle qu'en soit la modalité, aux séances. Les administrateurs ne perçoivent pas de part variable. La participation effective aux comités et la présidence d'un comité donnent droit à une rémunération supplémentaire. Les membres des comités reçoivent cette rémunération supplémentaire pour chacune de leur participation à un comité différent.

À la fin de l'exercice, le comité des nominations et des rémunérations examine la répartition de la rémunération des administrateurs et le montant individuel affecté à chacun au titre de l'exercice sur la base du contrôle de la présence effective des administrateurs aux conseils et aux comités. Le conseil d'administration approuve ensuite la répartition

individuelle de la rémunération des administrateurs au titre de l'exercice et son versement aux administrateurs (sous réserve des dispositions de l'article L. 225-100 II du Code de commerce).

3.1.3. Politique de rémunération du Président du conseil d'administration, dirigeant mandataire social non exécutif

La durée du mandat d'administrateur du Président du conseil d'administration est identique à celle des autres administrateurs (quatre ans) et la durée du mandat de Président du conseil d'administration est alignée sur celle de son mandat d'administrateur.

La politique de rémunération du Président du conseil d'administration fait l'objet d'une discussion au sein du comité des nominations et des rémunérations, qui fait ensuite une recommandation au conseil d'administration. Le Président du conseil d'administration n'est pas membre et ne participe pas aux réunions du comité des rémunérations au cours desquelles sa rémunération est débattue.

Président du conseil d'administration

Rémunération fixe annuelle

La politique de rémunération définie par le conseil d'administration prévoit que le Président du conseil d'administration, dirigeant mandataire social non exécutif, bénéficiera d'une part fixe annuelle, à l'exclusion de tout autre élément de rémunération (hors avantages en nature). Le montant de cette part fixe est déterminé en fonction de critères propres à la personne concernée (expérience, ancienneté, responsabilités notamment) et de critères liés au secteur d'activité et à l'environnement économique général.

Rémunération variable annuelle

Le Président du conseil d'administration ne bénéficie pas de part variable de rémunération.

Options d'actions, actions de performance ou autres attributions de titres

À ce jour, les mandataires sociaux ne bénéficient pas des plans d'actions gratuites et d'actions de performance attribués par le conseil d'administration.

Rémunération au titre de son mandat d'administrateur

Les administrateurs sont rémunérés, exclusivement en fonction de leur assiduité aux séances du conseil d'administration et de ses comités, par l'allocation d'une rémunération dont l'enveloppe globale est fixée par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Conformément aux recommandations du comité des nominations et des rémunérations et aux décisions du conseil d'administration du 24 avril 2019, le Président du conseil d'administration ne bénéficie pas de cette rémunération au titre de son mandat et de ses fonctions de membre du comité stratégie et investissements.

Valorisation des avantages de toute nature

Voiture de fonction, le cas échéant, dans le cadre des règles définies par la Société.

3.1.4. Politique de rémunération du Directeur général, dirigeant mandataire social exécutif

La durée du mandat du Directeur général a été fixée par le conseil d'administration, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, à quatre ans.

La politique de rémunération du Directeur général est fixée par le conseil d'administration sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations. Le Directeur général ne participe pas aux réunions du comité des rémunérations et du conseil d'administration au cours desquelles sa rémunération est débattue.

Directeur général

Rémunération fixe annuelle

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux définie par le conseil d'administration de la Société prévoit l'attribution d'une rémunération annuelle fixe au Directeur général.
Le montant de cette part fixe est déterminé en fonction de critères propres à la personne concernée (expérience, ancienneté, responsabilités notamment) et de critères liés au secteur d'activité et à l'environnement économique général.

Rémunération variable annuelle

La rémunération variable annuelle du Directeur général, qui est plafonnée à 12,5 % de la rémunération fixe de base annuelle, est déterminée sur la base d'objectifs précis, comprenant des objectifs financiers et des objectifs qualitatifs.
Le pourcentage de rémunération variable liée aux objectifs financiers quantitatifs (évolution du cash-flow net courant et évolution relative du cours de Bourse par rapport à l'indice EPRA) est de 6,25 % de la rémunération fixe annuelle ; ces critères quantitatifs ont été préétablis et précisément définis mais ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité. Le niveau de réalisation de ces critères quantifiables a également été établi de manière précise mais n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.
Le pourcentage de rémunération variable liée aux objectifs qualitatifs (notamment en matière de dialogue social et de mise en œuvre de la politique RSE) est de 6,25 % de la rémunération fixe annuelle ; ces critères qualitatifs ont été préétablis et précisément définis mais ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité.
Les critères quantitatifs ne sont donc pas prépondérants, au sens strict, dans la détermination de la rémunération variable annuelle du Directeur général.
Compte tenu du poids que représente la part variable par rapport au fixe et de l'adéquation de ces critères qualitatifs avec la stratégie de la Société, il a été jugé pertinent de maintenir un poids égal des critères financiers et qualitatifs dans la rémunération variable annuelle du Directeur général.

Options d'actions, actions de performance ou autres attributions de titres

À ce jour, les mandataires sociaux ne bénéficient pas des plans d'actions gratuites et d'actions de performance attribués par le conseil d'administration.

Valorisation des avantages de toute nature

Voiture de fonction dans le cadre des règles définies par la Société,
Assurance chômage auprès de l'Association Garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise (« GSC »). Cette assurance garantit 70 % du revenu net fiscal professionnel avec une durée maximale d'indemnisation de 12 mois portée à 24 mois après un an d'affiliation,
Régime de surcomplémentaire de prévoyance souscrit par la Caisse des dépôts auprès de la CNP Assurances. La Caisse des dépôts refacturera à l'cade la quote-part des cotisations correspondant à l'assurance dont bénéficie le Directeur général, et ceci étant considéré comme un supplément de rémunération assujéti à l'impôt et aux charges sociales.

Rappel des engagements pris par la Société, par une société contrôlée au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce ou par une société qui la contrôle au sens du même article

Indemnité de départ

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs définie par le conseil d'administration prévoit pour le Directeur général le versement d'indemnités en cas de départ, sous certaines conditions.
Cette indemnité de départ est soumise aux conditions cumulatives suivantes : (i) cas de départ contraint et (ii) changement de contrôle ou désaccord sur la stratégie.
L'indemnité de départ n'est pas due en cas de démission, de révocation pour faute grave ou lourde, de départ à la retraite ou en cas de non-renouvellement du mandat.
Le versement de cette indemnité est soumis à des conditions de performance évaluées sur deux ans.
Elle correspond à douze mois de la rémunération globale brute (parts fixe et variable) perçue au cours des douze derniers mois précédant la date de départ contraint.
Le versement des indemnités ne pourra intervenir qu'après une décision du conseil d'administration constatant la réalisation des conditions de performance.
Le versement de cette indemnité de départ est soumis à des conditions de performances, selon les modalités suivantes :
En cas de départ forcé, la Société versera au Directeur général l'indemnité de rupture si le dernier résultat net part du Groupe (« RNPG ») est supérieur ou égal au RNPG de la Période de Référence.
Pour les besoins de l'appréciation de la condition de performance :

- le RNPG signifie le résultat net part du Groupe tel que publié par la Société dans ses comptes consolidés et après retraitement des plus-values de cession ;
- le Dernier RNPG signifie le dernier RNPG de la Société connu au titre de l'exercice précédant la date de Départ Forcé ;
- le RNPG de la Période de Référence signifie la moyenne arithmétique des RNPG de la Société au cours des deux derniers exercices précédant le Dernier RNPG.

3.2. Éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2019 à chaque mandataire social

3.2.1. Éléments de rémunération et avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de 2019 aux administrateurs (tableau n° 3 du Code Afep-Medef)

Conformément à la résolution votée par les actionnaires au cours de l'assemblée générale mixte du 24 avril 2019, l'enveloppe annuelle de rémunération des administrateurs a été fixée à 600 000 euros pour l'exercice 2019 et pour les exercices suivants jusqu'à nouvelle décision de l'assemblée générale.

Les modalités de répartition de la rémunération des administrateurs sont établies par le conseil d'administration sur proposition du comité des nominations et des rémunérations comme suit :

Présence effective aux réunions	Rémunération (en euros)
Administrateur/conseil d'administration	1 750
Membre/comités du conseil d'administration (CAR, CNR, CSI et CIRSE)	1 750
Président/comités du conseil d'administration (CAR, CNR, CSI et CIRSE)	3 500

Le tableau ci-après récapitule les sommes versées au titre de 2018 et 2019 à chaque administrateur de la Société, y compris les administrateurs dont le mandat a pris fin pendant l'exercice 2019.

TABLEAU SUR LES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS
RÉFÉRENCE AU TABLEAU 3 DES RECOMMANDATIONS AMF 2012-02

Mandataires sociaux non dirigeants	Exercice 2018		Exercice 2019	
	Montants attribués au titre de 2018	Montants versés en 2018 au titre de 2017	Montant attribués au titre de 2019	Montants versés en 2019 au titre de 2018
CAISSE DES DÉPÔTS^(a)				
Rémunération	168 000	105 000	152 250	168 000
Autres rémunérations				
ABBÉY CAROLE^(a)				
Rémunération	0	0	0	0
Autres rémunérations				
CHABAS EMMANUEL^(b)				
Rémunération	-	-	0	-
Autres rémunérations				
DAUBIGNARD CÉCILE^(b)				
Rémunération	-	0	-	-
Autres rémunérations				
DONNET ÉRIC^(b)				
Rémunération	-	0	-	-
Autres rémunérations				
DE PIREY GONZAGUE				
Rémunération	-	-	8 575	-
Autres rémunérations				
FAUGÈRE JEAN-PAUL^(b)				
Rémunération	0	0	0	0
Autres rémunérations				
LAMBERT MARIE-CHRISTINE				
Rémunération	26 950	20 825	26 950	26 950
Autres rémunérations				
LAURENT MARIANNE^(a)				
Rémunération	0	0	-	0
Autres rémunérations				

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
Rémunérations et avantages bénéficiant aux mandataires sociaux

Mandataires sociaux non dirigeants	Exercice 2018		Exercice 2019	
	Montants attribués au titre de 2018	Montants versés en 2018 au titre de 2017	Montant attribués au titre de 2019	Montants versés en 2019 au titre de 2018
LOURADOUR MARIANNE^(a)				
Rémunération	-	0	0	-
Autres rémunérations				
MAES BENOÎT^(b)				
Rémunération	-	0	-	-
Autres rémunérations				
MAREUSE OLIVIER^(a)				
Rémunération	0	0	0	0
Autres rémunérations				
MORIN JEAN-MARC^(a)				
Rémunération	0	-	0	0
Autres rémunérations				
QUATREHOMME SOPHIE^(a)				
Rémunération	0	-	0	0
Autres rémunérations				
PÉRONNAU FLORENCE				
Rémunération	42 875 ^(c)	25 725	58 975	42 875 ^(c)
Autres rémunérations				
POITRINAL GUILLAUME				
Rémunération	9 800	-	19 600	9 800
Autres rémunérations				
RALLI GEORGES				
Rémunération	57 988	44 254	51 884	57 988
Autres rémunérations				
RIZK WAËL^(a)				
Rémunération	0	-	0	-
Autres rémunérations				
SCEMAMA CÉLINE^(a)				
Rémunération	0	0	0	0
Autres rémunérations				
SENMARTIN CÉLINE^(a)				
Rémunération	0	-	0	0
Autres rémunérations				
SILVENT FRANCK^(a)				
Rémunération	-	0	-	-
Autres rémunérations				
TESSIER NATHALIE^(a)				
Rémunération	0	0	0	0
Autres rémunérations				
THOMAS FRÉDÉRIC				
Rémunération	22 050	17 150	0	22 050
Autres rémunérations				
TOTAL				

(a) Versement à la Caisse des dépôts de la rémunération de tous les administrateurs Caisses des dépôts et assimilés.

(b) Administrateur renonçant à sa rémunération.

(c) Rémunération versée à Florence Péronneau en sa qualité de vice-Présidente ayant les responsabilités d'administrateur référent. Le conseil d'administration, dans sa séance du 24 avril 2019 a décidé qu'elle serait rémunérée, à hauteur annuelle de 40 000 euros. Étant précisé, que ce montant est prélevé sur l'enveloppe annuelle de rémunération des administrateurs.

3.2.2. Éléments de rémunération du Président du conseil d'administration, dirigeant mandataire social non exécutif

Monsieur André Martinez, Président du conseil d'administration (jusqu'au 24 avril 2019)

Éléments de rémunération versés ou attribués au titre de 2019, en application des principes et critères approuvés par l'assemblée générale du 24 avril 2019	Montants ou valorisation comptable soumis au vote
Rémunération fixe annuelle	77 143 €
Valorisation des avantages de toute nature	941 €

Monsieur Frédéric Thomas, Président du conseil d'administration (à compter du 24 avril 2019)

Éléments de rémunération versés ou attribués au titre de 2019, en application des principes et critères approuvés par l'assemblée générale du 24 avril 2019	Montants ou valorisation comptable soumis au vote ^(a)
Rémunération fixe annuelle	0 €
Valorisation des avantages de toute nature	0 €

(a) Renoncement de Monsieur Frédéric Thomas à toute rémunération de la part d'Icade jusqu'au 31 décembre 2019.

3.2.3. Éléments de rémunération du Directeur général, dirigeant mandataire social exécutif

Monsieur Olivier WIGNIOLLE, Directeur général

Éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de 2019, en application des principes et critères approuvés par l'assemblée générale du 24 avril 2019	Montants ou valorisation comptable soumis au vote		
	Cible	Réalisation	Montant de la prime
Rémunération fixe annuelle			400 000 €
Rémunération variable annuelle au titre de 2018 versée en 2019			41 100 €
Rémunération variable annuelle au titre de 2019 (à verser sous condition du vote de l'assemblée générale du 24 avril 2020)			50 000 €
Les objectifs quantitatifs			
<i>Progression du cash-flow net courant. Le montant de prime liée à ce critère est de 12 500 euros à la cible et plafonné à 115 %.</i>	343 M€	389 M€	12 500 €
<i>Évolution du cours de Bourse d'Icade en comparaison de l'indice FTSE EPRA Euro Index entre 90 % et 115 %. Le montant de prime liée à ce critère est de 12 500 euros si la cible atteinte est de 115 %. Elle sera de 0 si l'évolution est inférieure à 90 % et plafonné à 115 %.</i>	entre 90 % et 115 %	123.9 %	12 500 €
Les objectifs qualitatifs			
<i>Poursuite de la mise en œuvre du plan stratégique défini en 2018 dans le respect du budget 2019, en maintenant un dialogue social de qualité et en s'assurant du bon niveau de management des équipes. Le montant de prime liée à ce critère est de 12 500 euros à la cible et plafonné à 115 %.</i>		100 %	12 500 €
<i>Poursuite du projet de transformation de la Foncière Santé et mise en œuvre de la priorité RSE : Bas carbone. Le montant de prime liée à ce critère est plafonné à 12 500 euros.</i>		100 %	12 500 €
Avantages en nature			38 100 €
<i>dont voiture de fonction</i>			3 058 €
<i>dont assurance chômage</i>			32 512 €
<i>dont régime complémentaire prévoyance</i>			2 530 €
Indemnité de départ			Aucun montant soumis au vote

3.3. Tableaux récapitulatifs des rémunérations dues ou versées au titre de l'exercice 2019 à chaque dirigeant mandataire social

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL
RÉFÉRENCE AU TABLEAU 1 DES RECOMMANDATIONS AMF 2009-16

Nom et fonction du dirigeant mandataire social (en milliers d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2019	Exercice 2019
	MARTINEZ André, Président	WIGNOLLE Olivier, Directeur général	MARTINEZ André, Président	THOMAS Frédéric, Président	WIGNOLLE Olivier, Directeur général
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	243,3	484,2	78,0	NA ^(a)	488,1
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	NA	NA	NA	NA	NA
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	NA	NA	NA	NA	NA
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	NA	NA	NA	NA	NA
TOTAL	243,3	484,2	78,0	NA	488,1

(a) Renoncement de Monsieur Frédéric Thomas à toute rémunération de la part d'Icade au titre de son mandat jusqu'au 31 décembre 2019.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL EXÉCUTIF
RÉFÉRENCE AU TABLEAU 2 DES RECOMMANDATIONS AMF 2009-16

WIGNOLLE Olivier, Directeur général	Exercice 2018		Exercice 2019	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Rémunération fixe	400,0	400,0	400,0	400,0
Rémunération variable annuelle	41,1	50,0	50,0	41,1
Rémunération exceptionnelle				
Rémunération des fonctions d'administrateur	0,0	0,0	0,0	0,0
Avantages en nature (voiture, GSC, surcomplémentaire de prévoyance)	43,1	43,1	38,1	35,6
TOTAL	484,2	493,1	488,1	476,7

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL NON EXÉCUTIF
RÉFÉRENCE AU TABLEAU 3 DES RECOMMANDATIONS AMF 2012-02

MARTINEZ André, Président (jusqu'au 24 avril 2019)	Exercice 2018		Exercice 2019	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Rémunération fixe	240,0	240,0	77,1	77,1
Rémunération variable annuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Rémunération des fonctions d'administrateur	0,0	0,0	0,0	0,0
Avantages en nature voiture	3,3	3,3	0,9	0,9
TOTAL	243,3	243,3	78,0	78,0

THOMAS Frédéric, Président (à compter du 24 avril 2019)	Exercice 2018		Exercice 2019	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Rémunération fixe	NA	NA	0,0	0,0
Rémunération variable annuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Rémunération des fonctions d'administrateur	NA	NA	0,0	0,0
Avantages en nature voiture	NA	NA	0,0	0,0

Renoncement de Monsieur Frédéric Thomas à toute rémunération de la part d'Icade jusqu'au 31 décembre 2019.

**OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL
PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE**
RÉFÉRENCE AU TABLEAU 4 DES RECOMMANDATIONS AMF 2009-16

Néant.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL
RÉFÉRENCE AU TABLEAU 5 DES RECOMMANDATIONS AMF 2009-16

Néant.

ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL
RÉFÉRENCE AU TABLEAU 6 DES RECOMMANDATIONS AMF 2009-16

Néant.

RÉFÉRENCE AU TABLEAU 7 DES RECOMMANDATIONS AMF 2009-16

Néant.

**HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS
INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT**

RÉFÉRENCE AU TABLEAU 8 DES RECOMMANDATIONS AMF 2009-16

Date d'assemblée	15/04/2009
Date du conseil d'administration	16/02/2011
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées :	147 500
Options levées par les mandataires sociaux au cours de l'exercice	NA
Date d'expiration	03/03/2019

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS – INFORMATION SUR LES ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT
RÉFÉRENCE AU TABLEAU 9 DES RECOMMANDATIONS AMF 2009-16

La synthèse des plans d'actions gratuites et de performance en vigueur et mis en place par Icade figure dans le chapitre 8 du présent document d'enregistrement universel, étant précisé que les mandataires sociaux ne bénéficient pas de plans d'attribution gratuite d'actions avec ou sans conditions de performance.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS VARIABLES PLURIANNUELLES DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL
RÉFÉRENCE AU TABLEAU 10 DES RECOMMANDATIONS AMF 2009-16

Néant.

TABLEAU DE SYNTHÈSE RELATIF AUX AVANTAGES (NOTIONS DE CONTRAT DE TRAVAIL, RÉGIME DE RETRAITE, INDEMNITÉS OU AVANTAGES DUS OU SUSCEPTIBLES D'ÊTRE DUS À RAISON DE LA CESSATION OU DU CHANGEMENT DE FONCTIONS, INDEMNITÉ RELATIVE À UNE CLAUSE DE NON-CONCURRENCE)
RÉFÉRENCE AU TABLEAU 11 DES RECOMMANDATIONS AMF 2009-16

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
MARTINEZ André Président Date début de Mandat : 29/04/2015 Date fin de Mandat : 24/04/2019 – AG tenue en 2019 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé		X		X		X		X
THOMAS Frédéric Président Date début de Mandat : 24/04/2019 Date fin de Mandat : AG tenue en 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé		X		X		X		X
WIGNIOLLE Olivier Directeur général Date début de Mandat : 29/04/2015 Date fin de Mandat : AG tenue en 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé		X		X	X			X

Engagements et avantages au bénéfice de Monsieur Olivier Wigniolle au 31 décembre 2019

Par délibération en date du 29 avril 2015, renouvelée en date du 24 avril 2019, le conseil d'administration d'Icade s'est engagé envers Olivier Wigniolle à lui verser une indemnité de rupture en cas de départ contraint lié à un changement de contrôle (au sens de l'article L. 233 3 du Code de commerce) ou à un désaccord stratégique avec le conseil d'administration.

Le versement de cette indemnité sera subordonné au respect des conditions liées aux performances du bénéficiaire en termes de création de valeur constatée au niveau d'Icade selon les modalités précisées ci-après.

La référence au RNPG faite ci-dessous s'entend après retraitement des plus-values de cession.

Détermination de l'évolution du RNPG

L'évolution du RNPG sera appréciée à l'aune de la comparaison entre, d'une part, le dernier RNPG connu durant l'année civile précédant la date de révocation d'Olivier Wigniolle (ci-après le « Dernier RNPG ») et d'autre part la moyenne des RNPG des deux années civiles précédant le Dernier RNPG (ci-après le « RNPG de la Période de Référence »).

Si ce Dernier RNPG est supérieur ou égal au RNPG de la Période de Référence, l'indemnité est due.

Prise en compte de l'évolution tendancielle du marché

Cette indemnité de rupture sera égale à douze mois de la rémunération globale brute (parts fixe et variable) perçue au cours des douze derniers mois précédant la date du départ forcé.

Par ces mêmes délibérations, le conseil d'administration d'Icade du 24 avril 2019 a autorisé la souscription par Icade, au profit d'Olivier Wigniolle, d'une assurance chômage auprès de l'association Garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise (« GSC »). Pour l'année 2019, le montant des cotisations s'élève à 32 512 euros.

Le conseil d'administration d'Icade du 24 avril 2019 a également décidé d'attribuer à Olivier Wigniolle un véhicule de fonction dans les règles définies au sein d'Icade.

Le conseil d'administration d'Icade du 24 avril 2019 a validé l'attribution à Olivier Wigniolle d'un régime surcomplémentaire de prévoyance souscrit par la Caisse des dépôts auprès de la CNP Assurances. La Caisse des dépôts refacturera à Icade la quote-part des cotisations correspondant à l'assurance dont bénéficie Monsieur Olivier Wigniolle, et ceci est considéré comme un supplément de rémunération assujéti à l'impôt et aux charges sociales.

Engagements et avantages au bénéfice des autres mandataires sociaux

Au 31 décembre 2019, aucune indemnité n'est prévue au bénéfice des autres mandataires sociaux d'Icade en cas de cessation de leur mandat au sein de la Société (en dehors de ce qui est prévu pour le Directeur général).

À cette même date, Icade n'a pris aucun engagement de pensions de retraite et assimilé au bénéfice de ses mandataires sociaux. De même, aucun mandataire social ne bénéficie au sein d'Icade d'un régime de retraite surcomplémentaire.

À la date du présent document, Icade n'a accordé aucun prêt, avance ou garantie à ses mandataires sociaux. Il n'existe aucune convention conclue entre les membres du conseil d'administration et Icade ou ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages.

3.4. Ratios de rémunération – Évolution annuelle des rémunérations, des performances et des ratios

Conformément à l'ordonnance n° 2019-1234 du 27 novembre 2019, sont communiqués ci-après les ratios entre le niveau de rémunération du Président du conseil d'administration et du Directeur général et les rémunérations moyenne et médiane (sur une base équivalents temps plein) des salariés de la Société ainsi que leur évolution annuelle, celle des performances de la Société et de la rémunération moyenne des salariés de la Société au cours des cinq exercices les plus récents.

Les rémunérations ont été recalculées à temps plein : brut perçu sur l'exercice (hors indemnités de départ) recalculé sur 12 mois.

		Moyenne		Médiane	
		Icade SA	UES	Icade SA	UES
2019 ^(a)	CFNC/(évolution n-1)	389,2 M€/(+ 2 %)			
	Évolution rémunération salariés n-1	28 %	3 %	117 %	3 %
	Rémunération OW/(évolution n-1)	476 658	(3 %)		
	Rémunération AM/(évolution n-1) ^(d)	234 253	(4 %)		
	RATIO RÉMUNÉRATION O. WIGNIOLLE	2,50	7,02	3,08	8,91
	RATIO RÉMUNÉRATION A. MARTINEZ	1,23	3,45	1,51	4,38
2018 ^(b)	CFNC/(évolution n-1)	381,7 M€/(+ 8 %)			
	Évolution rémunération salariés n-1	(49 %)	5 %	(77 %)	3 %
	Rémunération OW/(évolution n-1)	493 140	4 %		
	Rémunération AM/(évolution n-1)	243 253	20 %		
	RATIO RÉMUNÉRATION O. WIGNIOLLE	3,32	7,46	6,90	9,47
	RATIO RÉMUNÉRATION A. MARTINEZ	1,64	3,68	3,40	4,67
2017 ^(c)	CFNC/(évolution n-1)	353,2 M€/(+ 9 %)			
	Évolution rémunération salariés n-1	(5 %)	5 %	14 %	9 %
	Rémunération OW/(évolution n-1)	474 800	1 %		
	Rémunération AM/(évolution n-1)	203 440	24 %		
	RATIO RÉMUNÉRATION O. WIGNIOLLE	1,64	7,56	1,50	9,39
	RATIO RÉMUNÉRATION A. MARTINEZ	0,70	3,24	0,64	4,02
2016 ^(d)	CFNC/(évolution n-1)	325,4 M€/(+ 8 %)			
	Évolution rémunération salariés n-1	(6 %)	1 %	15 %	1 %
	Rémunération OW/(évolution n-1)	468 937	25 %		
	Rémunération AM/(évolution n-1)	163 557	6 %		
	RATIO RÉMUNÉRATION O. WIGNIOLLE	1,54	7,87	1,69	10,10
	RATIO RÉMUNÉRATION A. MARTINEZ	0,54	2,74	0,59	3,52
2015	CFNC	300,1 M€			
	Évolution rémunération salariés n-1	N/A	-	-	-
	Rémunération OW	375 961			
	Rémunération AM	154 352			
	Rémunération SG ^(d)	1 507 555			
	Rémunération NP ^(d)	549 287			
	RATIO RÉMUNÉRATION O. WIGNIOLLE	1,17	6,38	1,56	8,18
	RATIO RÉMUNÉRATION A. MARTINEZ	0,48	2,62	0,64	3,36
RATIO RÉMUNÉRATION S. GRZYBOWSKI	4,68	25,57	6,24	32,81	
RATIO RÉMUNÉRATION N. PALADITCHEFF	1,71	9,32	2,27	11,95	

(a) La population d'Icade a fortement baissé suite aux sorties des collaborateurs ANF Immobilier ayant opté pour le PSE.

(b) Suite à la fusion de la société ANF Immobilier, les collaborateurs ont intégré la société Icade SA.

(c) Sortie en 2016 des sociétés de services : Icade Property Management, I Porta, Icade Asset Management, Icade Transactions, Icade Conseil.

(d) Les rémunérations remises sur 12 mois peuvent du fait du variable versé avant le départ subir un effet inflationniste.

Nota : les rémunérations prises en compte sont celles perçues sur l'exercice – et non au titre de l'exercice –, ce qui diffère de la position prise dans les autres tableaux.

4. Informations complémentaires

4.1. Opérations sur titres réalisés par les membres des organes de gouvernance et de direction

Au titre de l'exercice 2019, les opérations sur titres suivantes ont été réalisées par les membres des organes de direction :

Déclarant	Date	Opération	Instrument financier	Prix unitaire (en €)	Volume
Laurent POINSARD, membre du Comex	15/10/2019	Cession	Action	84,2123	395
Jérôme LUCCHINI, membre du Comex	31/10/2019	Cession	Action	87,8908	375
Jérôme LUCCHINI, membre du Comex	24/10/2019	Cession	Action	87,0848	625
Marianne DE BATTISTI, Membre du Comex	26/09/2019	Cession	Action	81,7729	1 284
Marianne DE BATTISTI, Membre du Comex	24/09/2019	Cession	Action	80,2500	1 000
CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES, Frédéric THOMAS, Président du conseil d'administration	17/09/2019	Acquisition	Action	79,3921	985
CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES, Frédéric THOMAS, Président du conseil d'administration	17/09/2019	Acquisition	Action	79,3522	7 351
CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES, Frédéric THOMAS, Président du conseil d'administration	16/09/2019	Acquisition	Action	79,1735	7 792
CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES, Frédéric THOMAS, Président du conseil d'administration	16/09/2019	Acquisition	Action	78,9310	15 872
CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES, Frédéric THOMAS, Président du conseil d'administration	21/06/2019	Acquisition	Action	80,6119	8 844
CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES, Frédéric THOMAS, Président du conseil d'administration	21/06/2019	Acquisition	Action	80,6430	8 529
CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES, Frédéric THOMAS, Président du conseil d'administration	20/06/2019	Acquisition	Action	80,0991	15 572
CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES, Frédéric THOMAS, Président du conseil d'administration	20/06/2019	Acquisition	Action	79,9753	14 555
CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES, Frédéric THOMAS, Président du conseil d'administration	18/06/2019	Acquisition	Action	80,9954	12 958
CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES, Frédéric THOMAS, Président du conseil d'administration	18/06/2019	Acquisition	Action	81,2928	23 881
CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES, Frédéric THOMAS, Président du conseil d'administration	17/06/2019	Acquisition	Action	80,4561	14 689
CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES, Frédéric THOMAS, Président du conseil d'administration	17/06/2019	Acquisition	Action	80,4747	6 591
CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES, Frédéric THOMAS, Président du conseil d'administration	13/06/2019	Acquisition	Action	80,4586	17 796
CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES, Frédéric THOMAS, Président du conseil d'administration	13/06/2019	Acquisition	Action	79,8489	25 297
CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES, Frédéric THOMAS, Président du conseil d'administration	14/06/2019	Acquisition	Action	79,9964	39 660
CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES, Frédéric THOMAS, Président du conseil d'administration	14/06/2019	Acquisition	Action	80,0351	14 119
CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES, Frédéric THOMAS, Président du conseil d'administration	12/06/2019	Acquisition	Action	79,0990	27 185
CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES, Frédéric THOMAS, Président du conseil d'administration	12/06/2019	Acquisition	Action	79,1660	62 370
PREDICA SA, société anonyme personne morale liée à Frédéric THOMAS, Président du conseil d'administration	11/06/2019	Acquisition	Action	79,2922	16 296
PREDICA SA, société anonyme personne morale liée à Frédéric THOMAS, Président du conseil d'administration	11/06/2019	Acquisition	Action	79,1979	4 954
CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES, société anonyme personne morale liée à Frédéric THOMAS, Président du conseil d'administration	06/06/2019	Cession	Action	76,4455	36 803
CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES, société anonyme personne morale liée à Frédéric THOMAS, Président du conseil d'administration	05/06/2019	Cession	Action	75,9868	163 197
CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES, société anonyme personne morale liée à Frédéric THOMAS, Président du conseil d'administration	04/06/2019	Cession	Action	75,9123	55 565
CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES, société anonyme personne morale liée à Frédéric THOMAS, Président du conseil d'administration	28/05/2019	Cession	Action	76,7678	4 660
CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES, société anonyme personne morale liée à Frédéric THOMAS, Président du conseil d'administration	17/05/2019	Acquisition	Action	77,6276	50 012
CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES, société anonyme personne morale liée à Frédéric THOMAS, Président du conseil d'administration	17/05/2019	Acquisition	Action	77,6458	9 988
CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES, société anonyme personne morale liée à Frédéric THOMAS, Président du conseil d'administration	16/05/2019	Acquisition	Action	76,7822	38 681
CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES, société anonyme personne morale liée à Frédéric THOMAS, Président du conseil d'administration	16/05/2019	Acquisition	Action	76,7821	7 726
CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES, société anonyme personne morale liée à Frédéric THOMAS, Président du conseil d'administration	15/05/2019	Acquisition	Action	75,4951	11 307
CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES, société anonyme personne morale liée à Frédéric THOMAS, Président du conseil d'administration	15/05/2019	Acquisition	Action	75,4950	2 260
CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES, société anonyme personne morale liée à Frédéric THOMAS, Président du conseil d'administration	14/05/2019	Acquisition	Action	75,4024	35 447

Déclarant	Date	Opération	Instrument financier	Prix unitaire (en €)	Volume
CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES, société anonyme personne morale liée à Frédéric THOMAS, Président du conseil d'administration	13/05/2019	Acquisition	Action	75,0605	14 553
CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES, société anonyme personne morale liée à Frédéric THOMAS, Président du conseil d'administration	13/05/2019	Acquisition	Action	75,0000	26
CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES, société anonyme personne morale liée à Frédéric THOMAS, Président du conseil d'administration	07/05/2019	Cession	Action	77,2183	1 883
CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES, société anonyme personne morale liée à Frédéric THOMAS, Président du conseil d'administration	03/05/2019	Cession	Action	75,9298	1 959
PREDICA SA, société anonyme personne morale liée à Frédéric THOMAS, Président du conseil d'administration	02/05/2019	Cession	Action	77,2048	8 329
PREDICA SA, société anonyme personne morale liée à Frédéric THOMAS, Président du conseil d'administration	30/04/2019	Cession	Action	77,2000	19
PREDICA SA, société anonyme personne morale liée à Frédéric THOMAS, administrateur	03/04/2019	Cession	Action	77,8503	50 160
PREDICA SA, société anonyme personne morale liée à Frédéric THOMAS, administrateur	04/01/2019	Acquisition	Action	66,1776	84 000
PREDICA SA, société anonyme personne morale liée à Frédéric THOMAS, administrateur	03/01/2019	Acquisition	Action	64,9835	16 000

4.2. Informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Structure du capital

Ces éléments sont détaillés au chapitre 8 du présent document d'enregistrement universel.

Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et au transfert des actions ou clauses des conventions portées à la connaissance de la Société

Néant (en dehors des dispositions prévues par l'article 6 des statuts en cas de non-respect de l'obligation statutaire de déclaration de franchissement du seuil de 0,5 % en capital ou en droit de vote : sur demande consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital social, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de la déclaration de régularisation).

Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12

Ces éléments sont détaillés au chapitre 8 du présent document d'enregistrement universel.

Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci (actions de préférence)

Néant.

Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

La Société n'a pas mis en place de système particulier d'actionariat du personnel dans lequel les droits de contrôle ne sont pas exercés par le personnel à l'exception du FCPE Icade Actions, investi en actions Icade et proposé aux salariés dans le cadre du plan d'épargne Groupe tel que décrit au chapitre 8 du présent document d'enregistrement universel. Les collaborateurs d'Icade détenteurs d'avoirs du fonds Icade Actions sont représentés à l'assemblée générale annuelle d'Icade par un représentant du personnel, lequel est désigné lors du conseil de surveillance du FCPE.

Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote (pactes d'actionnaires)

Il n'existe à la connaissance de la Société aucun accord entre actionnaires qui pourrait entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote de la Société.

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration

Ces règles sont conformes à la loi et à la réglementation en vigueur.

Règles applicables à la modification des statuts de la Société

L'article L. 225-96 du Code de commerce précise que l'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts ; toute clause contraire est réputée non écrite.

Pouvoirs du conseil d'administration en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions

Se reporter au tableau récapitulatif des autorisations et délégations de compétence figurant à la section 4.4 du chapitre 5 du présent document d'enregistrement universel ; celles-ci, en tout état de cause, sont, sauf autorisation préalable de l'assemblée générale, suspendues en période de pré-offre et d'offre publique initiée par un tiers visant les titres de la Société et ce, jusqu'à la fin de la période d'offre (à l'exception des autorisations et délégations relatives à l'actionnariat salarié).

Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligations légales de divulgation, portait gravement atteinte à ses intérêts

Certaines conditions de financement externe dont bénéficie Icade lui ont été accordées en considération de la participation de la Caisse

des dépôts à son capital. Toutefois, majoritairement, ces cas de remboursement de financement ne s'activent qu'en cas de dégradation importante de la notation de crédit d'Icade consécutivement à ce changement de contrôle.

Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés de la Société s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Néant.

4.3. Conventions réglementées et conventions courantes conclues à des conditions normales

4.3.1. Conventions réglementées

Se reporter à la section 5 « Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées ».

4.3.2. Conventions courantes conclues à des conditions normales

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-39 alinéa 2 du Code de commerce, telles que modifiées par la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et à la transformation des entreprises (dite loi « Pacte »), le conseil d'administration de la Société, lors de sa séance du 24 janvier 2020, a adopté une procédure permettant d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales (conventions dites « libres ») remplissent bien ces conditions.

Cette procédure porte sur les conventions conclues entre la Société et les administrateurs, le Président du conseil d'administration, le Directeur général de la Société ou les personnes physiques qui leur sont étroitement liées, leurs sociétés patrimoniales ainsi que les personnes morales dans lesquelles ils ont un intérêt (mandat ou détention de capital).

Cette procédure vise, d'une part, à apporter des précisions quant aux critères retenus par la Société pour identifier et qualifier les conventions courantes conclues à des conditions normales auxquelles elle est partie, et, d'autre part, à formaliser une procédure permettant d'évaluer régulièrement si ces conventions continuent de remplir ces conditions.

En amont de la réunion du conseil d'administration appelé à arrêter les comptes du dernier exercice écoulé :

- les conventions en vigueur qualifiées de courantes et conclues à des conditions normales sont réexaminées chaque année par la direction juridique et assurances Groupe, en lien avec la direction financière Groupe, au vu des critères d'identification des conventions courantes conclues à des conditions normales, et le cas échéant, avec les commissaires aux comptes de la Société ;
- la liste des conventions concernées, ainsi que les conclusions de l'examen mené par la direction juridique et assurances Groupe, en lien avec la direction financière Groupe, sont transmises aux membres du comité d'audit et des risques pour observations.

Lors de la réunion d'arrêté des comptes du dernier exercice écoulé, le conseil d'administration est informé par le comité d'audit et des risques de la mise en œuvre de la procédure d'évaluation, de ses résultats et de ses éventuelles observations. Il en tire les conséquences qu'il estime nécessaire.

Si, à l'occasion de l'examen annuel, la direction juridique Groupe, en lien avec la direction financière Groupe, estime qu'une convention précédemment considérée comme courante et conclue à des conditions normales ne satisfait plus les critères précités, elle saisit le conseil d'administration. Celui-ci requalifie le cas échéant la convention en convention réglementée, la ratifie et la soumet à la ratification de la plus prochaine assemblée générale, sur rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L. 225-42 du Code de commerce.

4.4. Tableau récapitulatif des délégations et autorisations financières au 31 décembre 2019

Nature des titres concernés	Date assemblée générale	N° résolution	Durée et date d'expiration	Montant maximal autorisé	Utilisation au cours de l'exercice 2019
Autorisation à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions	24/04/2019	16 ^e résolution	18 mois soit jusqu'au 23/10/2020	10 % des actions composant le capital social ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme Prix maximum d'achat : 110 € par action Montant maximal de l'opération : 735 M€	Utilisation dans le cadre du contrat de liquidité à hauteur de : ■ achat : 848 919 actions ■ vente : 956 419 actions Utilisation dans le cadre du mandat de rachat d'actions à hauteur de : ■ achat : 257 647 actions ■ vente : 0 action
Autorisation pour réduire le capital social par annulation d'actions autodétenues	24/04/2019	17 ^e résolution	18 mois soit jusqu'au 23/10/2020	10 % du capital social calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents	Néant
Délégation pour augmenter le capital social avec DPS (émission réservée aux actionnaires) ^(a)	25/04/2018	18 ^e résolution	26 mois soit jusqu'au 24/06/2020	38 M€ (Faculté d'émettre uniquement des actions ordinaires)	Néant
Délégation pour augmenter le capital social pour rémunérer des apports en nature ^(a)	25/04/2018	19 ^e résolution	26 mois soit jusqu'au 24/06/2020	10 % du capital à la date d'utilisation par le conseil de la délégation ^(a)	Néant
Autorisation à l'effet d'attribuer gratuitement des actions aux salariés et mandataires sociaux	25/04/2018	20 ^e résolution	38 mois soit jusqu'au 24/06/2021	1 % du capital dilué à la date d'utilisation par le conseil de l'autorisation ^(b)	58 100 actions gratuites attribuées au titre de la 20 ^e résolution 39 360 actions gratuites attribuées au titre de la 23 ^e résolution (CE)
Délégation pour augmenter le capital social par émission réservée aux salariés dans le cadre du PEE (plan d'épargne d'entreprise)	25/04/2018	21 ^e résolution	26 mois soit jusqu'au 24/06/2020	1 % du capital dilué au jour de l'assemblée générale ^(a)	Néant
Délégation pour augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres ^(c)	24/04/2019	18 ^e résolution	26 mois soit jusqu'au 23/06/2021	Actions : 15 M€	Néant

(a) Plafond commun de 38 millions d'euros.

(b) Sous-plafond pour les mandataires sociaux de 2 % des actions attribuées au cours dudit exercice.

(c) Suspension en période de pré-offre et d'offre publique.

4.5. Modalités de participation des actionnaires aux assemblées

Les modalités relatives à la participation des actionnaires aux assemblées générales figurent à l'article 15 des statuts de la Société, dont les dispositions sont rappelées au chapitre 8 du présent document d'enregistrement universel relatif aux renseignements sur l'émetteur et son capital.

4.6. Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes de gouvernance ou de direction

Néant.

4.7. Conflits d'intérêts – condamnation pour fraude

À la date d'établissement du présent document d'enregistrement universel et à la connaissance de la Société :

- ❑ il n'existe aucun lien familial entre les membres du conseil d'administration et/ou des membres de la direction générale ;
- ❑ aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du conseil d'administration et/ou des membres de la direction générale ;
- ❑ aucun des membres du conseil d'administration et aucun des membres de la direction générale n'a été concerné au cours des cinq dernières années par une faillite, mise sous séquestre, liquidation ou placement d'entreprise sous administration judiciaire en ayant occupé des fonctions de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ;
- ❑ aucune mise en cause et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire (y compris des organismes professionnels désignés) à l'encontre de l'un des

membres du conseil d'administration et de l'un des membres de la direction générale au cours des cinq dernières années ;

- ❑ aucun d'entre eux n'a été déchu par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Conformément au règlement intérieur, les membres du conseil d'administration doivent informer le Président ou, le cas échéant, le vice-Président du conseil d'administration qui en informera à son tour le conseil d'administration et, le cas échéant, le comité stratégie et investissement, de tout conflit d'intérêts, même potentiel, avec la Société et s'abstenir de voter la délibération correspondante. À la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêts entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un quelconque des membres du conseil d'administration ou de la direction générale et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

4.8. Prévention des délits d'initié – déontologie boursière

Les mandataires sociaux et les personnes assimilées, ainsi que les personnes ayant avec eux des liens personnels étroits, sont tenus de procéder à la déclaration des transactions effectuées sur les titres de la Société. De plus, les dirigeants s'interdisent d'intervenir à titre personnel sur les titres de la Société pendant les périodes suivantes :

- ❑ pour chaque trimestre civil, pendant 15 jours calendaires avant la publication du chiffre d'affaires consolidé de la Société devant intervenir au cours du trimestre considéré ;
- ❑ pour chaque semestre civil, pendant 30 jours calendaires avant la publication des comptes consolidés annuels ou semestriels de la Société devant intervenir au cours du semestre considéré ;

- ❑ pendant la période comprise entre la date à laquelle Icade a connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait influencer de façon sensible sur le cours des titres et la date à laquelle cette information est rendue publique.

Cette interdiction d'intervention a été étendue aux collaborateurs en position d'initié permanent. Enfin, des collaborateurs peuvent être identifiés en tant qu'initiés occasionnels et tenus ponctuellement à la même interdiction pour les périodes où sont conduites des opérations pouvant influencer le cours du titre d'Icade.

5. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

À l'assemblée générale de la société Icade,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Contrat de prévoyance au bénéfice d'Olivier Wigniolle en qualité de Directeur général d'Icade

Un contrat d'assurance « prévoyance » de groupe a été souscrit par la Caisse des dépôts auprès de la société CNP Assurances le 15 février 2012. Ce contrat permet à certains dirigeants des filiales du groupe de la Caisse des dépôts de bénéficier de cette assurance.

Dans ce cadre, Olivier Wigniolle, Directeur général d'Icade est l'un des assurés couverts par cette assurance, qui lui permet de bénéficier d'une couverture liée à son statut de mandataire social.

La Caisse des dépôts a souhaité refacturer à Icade sa quote-part du contrat d'assurance « prévoyance » de groupe, laquelle quote-part correspond à l'assurance dont bénéficie Olivier Wigniolle, Directeur général d'Icade. La refacturation par la Caisse des dépôts de cette assurance « prévoyance » groupe et le paiement par Icade des factures qui seront émises dans ce contexte établira l'existence d'une convention de refacturation et ce, quand bien même cette convention de refacturation ne serait pas formalisée par un contrat écrit.

Le conseil d'administration du 29 avril 2015 a autorisé la conclusion de cette convention et constaté l'intérêt qu'il y a à bénéficier de cette assurance « prévoyance », en particulier au regard i) des conditions tarifaires, considérées comme justes et équitables pour Icade pour ce type d'assurance et ii) de la complexité qu'il y aurait à souscrire une nouvelle assurance pour le dirigeant concerné.

Le montant de cette refacturation s'est élevé à 2 530,26 euros au titre de l'année 2019.

Administrateurs Icade concernés : Caisse des dépôts représentée par Virginie Fernandes, Jean-Paul Faugère, Olivier Mareuse, Marianne Louradour, Sophie Quatrehomme, Carole Abbey, Jean-Marc Morin, Waël Rizk

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 25 mars 2020

Les commissaires aux comptes

Mazars
Gilles Magnan

PricewaterhouseCoopers Audit
Éric Bulle